

# PARIS-CENTRE

Quinzième année. - N° 5.305  
ABONNEMENTS :  
Région et France... 100 fr.  
Autres départements... 120 fr.  
Union postale... 140 fr.  
TELEPHONE : 2.17 et 2.18

Régional Quotidien  
QUINZE CENTIMES

Administration et Rédaction: 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMPTES DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

DIMANCHE

2

SEPTEMBRE 1923



chien de fusil. Le chien de fusil sert à abattre le gibier. Régulièrement, lui seul s'abat et le gibier continue de courir ; ce qui fait dire au chasseur : Tonnerre de chien, je t'ai manqué !

## La vie dans les pays occupés

Par Léopold BERNARD

« Dire que voilà 15 jours, on payait un bock 2 sous et qu'à présent, il faut y mettre 10 sous ! »

C'est le cri d'un troyen français avec qui je cause dans une rue de Mayence.

Tout à l'heure, dans le train, des ingénieurs de la commission internationale, des officiers me disaient : « La vie d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier, les prix sont aussi élevés qu'en France ! » mais malgré tout je doute, car déjà, au cours de récents voyages, j'avais entendu des plaintes injustifiées. Maintenant, je ne doute plus, car je sors d'un des plus grands hôtels de Mayence où, pour 15 francs, sans le vin, j'ai pu manger un misérable petit morceau de bœuf bouilli.

« Vous avez mangé du bœuf et vous vous plaignez ? » s'exclama la femme d'un officier : « Je m'en vais à la coopérative militaire, il est une heure, et je méditerai une proposition pour tout le reste, même une proposition plus élevée. »

« A qui est due cette augmentation du coût de la vie ? » A l'occupation de la Ruhr et à la fermeture des frontières, disent les uns, l'assèchement du reste, puisque nous laissons entrer les vivres. « Le mark a perdu tout pouvoir d'achat à l'étranger et ne permet plus l'importation, aussi le paysan est maître du marché et comme il ne veut plus de marks, il garde ses produits », me déclare un autre.

« Et ce haut et très aimable fonctionnaire m'explique : « Vous ne savez pas, mon sieur, ce que ce pays a entassé de dollars et de livres ! Jamais pour des transactions importantes, on n'accepte du papier allemand ; tout se paye en devises étrangères. Seuls les Américains et les Anglais ont été assez naïfs pour accepter du mark. Quand ils ont vu les Allemands, à la veille de la catastrophe, ils ont voulu s'en débarrasser, en achetant des immeubles, des propriétés rurales, les Anglais ont ainsi acheté des quartiers de Cologne, puis une loi d'urgence y a mis bon ordre, en interdisant aux étrangers le droit de posséder en territoire occupé. »

Evidemment, la perspective de la banqueroute allemande peut inspirer de la réserve, mais cette perspective était aussi nette l'an dernier et pourtant, si les commerçants vendaient le moins possible, ils vendaient néanmoins, à des prix modiques, tandis qu'aujourd'hui, ils se refusent à vendre, car cette hausse des prix n'est qu'un refus déguisé de vendre.

« Nous sommes tous syndiqués et tous les jours, nous recevons les prix de notre syndicat. Si nous vendions au-dessous du prix établi, par lui, nous serions frappés d'une amende », me déclare un commerçant. Et un autre, à qui j'offre de payer en dollars, c'est-à-dire en or, me répond : « Tous nos prix sont maintenant calculés en marks or et il me montre dans la devanture une petite affiche qui dispense de modifier chaque clientèle. « Aujourd'hui les prix sont multipliés par 5 », demain ils le seront par 6. « Pourtant, vous acceptez du papier qui, demain, n'aura que la moitié de sa valeur d'aujourd'hui, tandis que le dollar aura conservé sa valeur ? »

« Il est possible que le mark ait demain moins de valeur qu'aujourd'hui, mais demain je ne l'aurai plus. Aujourd'hui, je paye des factures, aujourd'hui, je paie des loyers, aujourd'hui, on bien le sort des commandes, réglées suivant le cours du mark au paiement. Et puis, voyez vous, monsieur, la véritable raison c'est que nous ne voulons pas vendre, nous préférons conserver nos marchandises. »

### Le menu du meilleur hôtel

A Kreuznach, ville d'eau très agréable de 25.000 habitants, voici le menu du meilleur hôtel : Potage, deux doigts de brochet et « deutchies beefsteak », sorte de boulette de viande hachée, qui ne m'a pas paru catholique ; peut-être est-ce du cheval ou de l'âne ! Et voici quel est le menu de mes souvenirs à huit jours d'intervalle, mon estomac se crispe au souvenir de certaines statistiques : « si c'était du chien ! » Prix trois millions 1/2, en y comprenant une crème chimique, probablement quelque sous produit du goudron.

Les transactions sont impossibles, parce qu'on ne peut rien acheter sans connaître le cours du mark qui varie deux fois par jour et quand on s'en va à la banque chercher du mark et que la banque est ouverte, par hasard, pendant les cinq minutes du trajet, le commerçant a changé son prix.

« Et puis, tout le monde agiote. Quand le cours du mark est à 300.000, le changeur ne vous en donne que 200.000, mais si par contre, vous lui apportez des marks à convertir en francs, il en exige 400.000, si bien que deux ou trois opérations lui permettent de gagner la valeur intégrale du papier changé.

On gagne des millions... en papier

Qui pâtit de cet état de choses ? On me dit : « la grosse industrie et les gens prévoyants ont réalisé de fortes fortunes énormes, les cultivateurs sont à l'aise, mais en général, le petit commerce souffre. Les ouvriers souffrent-ils ? J'ai entendu bien des versions contradictoires. En tout cas, le travail manuel paraît le mieux rémunéré. Ceux qui souffrent sont surtout les employés et les professions libérales, trop nombreux ceux etcellent qui sont nourris ! Dans un hôtel, j'ai vu des femmes payées 8.000 marks par mois ! c'est-à-dire moins de 1 centime, mais elles étaient nourries. Les gens qui ont une situation préférentielle nous les emplois qui donnent l'illusion

## Un terrible tremblement de terre au Japon

LA VILLE DE YOKOAMA EST EN FLAMMES

Le câble sous-marin reliant l'île de Guam au Japon est coupé

On craint qu'il n'y ait un grand nombre de victimes

San-Francisco, 1<sup>er</sup> septembre. — Les stations de T. S. F. de la côte californienne ont reçu de la station japonaise de Iwakai, un message annonçant qu'un tremblement de terre d'une violence inouïe, s'est produit à Yokohama. La ville entière est en flammes. Les détails manquent, mais on craint qu'il n'y ait un grand nombre de victimes.

Un second message annonce que le câble sous-marin entre l'île de Guam et le Japon a été détruit par la secousse sismique.

De ce fait, on doit acheminer les télégrammes par Shangai et Manille. D'autre part, un sans-fil transmis par l'Australie déclare que le tremblement de terre a eu des effets terribles sur plusieurs points du Japon, Tokio et Osaka auraient souffert, et les communications télégraphiques et téléphoniques entre les deux villes seraient interrompues.

## Le différend italo-grec

Comment fut bombardée et prise la ville de Corfou

La Société des Nations ajourne l'examen de la situation



Phot. Rot. Cl. Paris-Centre  
Le général DIAZ  
Ministre de la Guerre Italien

L'Angleterre, champion des peuples qui doivent réparer mais qui ne s'exécutent pas après avoir soutenu l'Allemagne, soutient la Grèce. C'est complet ! Le résultat c'est qu'Athènes, recevant des encouragements de Londres, s'entête dans une attitude insolente et au lieu de fournir à l'Italie les légittimes excuses et réparations que celle-ci attend, elle se jette dans les bras de la S. D. N. et jure de résister.

A part la presse de Londres, tous les journaux blâment cette comédie levantine qui pourrait malheureusement finir par une tragédie. Le sang a déjà coulé à Corfou. L'opinion italienne surexcitée par l'insolence d'Athènes, pousse Mussolini à agir de plus en plus vigoureusement.

L'Angleterre comprendra-t-elle enfin que son rôle n'est pas précisément de toujours défendre les assassins et que laissée à elle-même, la Grèce changera d'attitude et s'exécutera.

De toute façon, il faut espérer que les leçons d'un passé récent, ne seront pas perdues et que les gouvernements feront, par l'intermédiaire de la conférence des Ambassadeurs, une pression suffisante pour que l'Italie recevant les satisfactions qui lui sont dues, l'effusion de sang ne recommence pas.

Rome, 1<sup>er</sup> septembre (officiel). — Un communiqué du commandant en chef de la flotte italienne annonce que le débarquement à Corfou s'est opéré sans difficulté. Commencé à 16 heures, il était terminé à 18 heures.

Le drapeau italien a été arboré sur la vieille forteresse et salué par une salve de 21 coups de canon, tirée par la flotte italienne.

L'occupation de la ville et de l'île se poursuit selon le plan arrêté.

Athènes, 31 août. — Cet après-midi, à 3 heures, un capitaine de vaisseau de la marine de guerre italienne a débarqué à Corfou et a déclaré au préfet qu'une division de la flotte italienne établissait le blocus de l'île et qu'à quatre heures elle occuperait la ville pacifiquement.

Peu après, une flotte italienne, composée de plusieurs navires de guerre, est entrée dans le port. Le commandant a exigé la remise de la ville et le hissage du drapeau blanc que remplacera ensuite le drapeau italien.

Le débarquement a eu lieu sous la protection de la flotte italienne, tirant au-dessus de la ville et contre le local de l'Ecole de la police, qui a pris feu. Des aéroplanes survolant la ville, ont également tiré.

### L'escadre britannique dans les îles Ionniennes

Londres, 1<sup>er</sup> septembre. — L'information donnée ce matin, touchant le départ d'une escadre anglaise de la Méditerranée de Malte pour les îles Ionniennes, a été démentie, il y a lieu de la tenir pour exacte. Ce mouvement est expliqué par la nécessité

de protéger les nationaux britanniques à Corfou.

Les milieux officiels sont très réservés. L'appel adressé à la société des Nations par le gouvernement, est considéré comme étant dans l'ordre, mais on se refuse à formuler une opinion sur le cours prochain des événements.

La situation continue à être considérée comme très sérieuse.

### Les troupes italiennes s'embarquent à Tarente

Rome, 1<sup>er</sup> septembre. — D'après le *Corriere Italiano*, en outre des fusiliers marins, des éléments du 48<sup>e</sup> d'infanterie, le 4<sup>e</sup> en entier, des éléments d'artillerie, d'alphis, de carabiniers et du service de santé, ont été embarqués à Tarente.

On mande de Brindisi que le vapeur grec *Athanasia* a été autorisé à partir pour le Pirée, après avoir embarqué les journalistes grecs expulsés de Rome.

### La flotte grecque bloquée

Londres, 1<sup>er</sup> septembre. — Le correspondant du *Daily News* à Milan, télégraphie à la date d'hier soir, que les Italiens attendent cette nuit la flotte grecque pour le blocus de laquelle des préparatifs sont déjà faits.

### L'attitude amicale de la France

Rome, 1<sup>er</sup> septembre. — L'« Agence Stefani » publie une note disant que l'attitude amicale du Gouvernement français et les sympathies témoignées par la presse et l'opinion publique françaises, dans le moment actuel, ont profondément touché la nation italienne.

### Lord Curzon chez M. Poincaré

Paris, 1<sup>er</sup> septembre. — Lord Curzon, précédé de sir Héric Philips, chargé d'affaires de Grande-Bretagne, est arrivé au Quai d'Orsay à 18 h. 25. L'entretien que sir Philips a demandé pour son ministre des affaires étrangères, à M. Poincaré, a été accordé aussitôt.

Mais le Président du Conseil français s'apprêtait à prendre le train pour la Bretagne, la conversation fut brève, elle dura vingt minutes.

A son issue, M. Poincaré qualifia ainsi la visite de Lord Curzon : « Visite de pure courtoisie, dans laquelle nous eûmes une conversation des plus amicales. »

Gageons toutefois que Lord Curzon a touché un mot à M. Poincaré du bombardement de Corfou et de son occupation, et du recours de la Grèce à la Société des Nations.

La Grande-Bretagne encourage cette démarche grecque et voudrait qu'on défère ce problème à la Société des Nations, mais on sait que la Conférence des Ambassadeurs a été saisie du différend italo-grec. Un télégramme signé par son président, M. Poincaré, a été envoyé à Athènes, qui n'y a pas répondu. Le fait que la Grèce allègue l'article 12 du pacte sous-jacent à la Conférence des Ambassadeurs au profit de la Société des Nations ?

Il y a là un point de droit sur lequel sans doute le Conseil de la Société des Nations qui vient, à Genève, de s'ouvrir à mardi, aura à décider.

### La S.D.N. prend une décision importante : Elle ajourne l'examen de la situation !

Genève, 1<sup>er</sup> septembre. — Le Conseil de la Société des Nations a tenu, cet après-midi, sous la présidence du vicomte Ishii, représentant du Japon, une séance privée au cours de laquelle il s'est livré à un examen préalable de la requête du Gouvernement grec, relativement au différend qui s'est élevé entre ce pays et l'Italie.

Le représentant de Grèce, M. Politis, invité à siéger comme membre du Conseil, a pris place à la table du Comité. Lecture a été donnée de la lettre par laquelle le Gouvernement hellénique fait appel à la Société des Nations, en vertu des articles 12 et 15 du pacte dont lecture a également été donnée.

Après avoir procédé à un échange de vues général, le Conseil a adopté à l'unanimité en attendant des informations complémentaires, la résolution suivante :

Le Conseil, tout en consentant à un ajournement de courte durée dans l'examen de la question, exprime le ferme espoir que



Phot. Rot. Cl. Paris-Centre  
L'Amiral Thonon de Revel  
Ministre de la Marine Italienne

les deux états intéressés ne se livreront, en attendant, à aucun acte de nature à aggraver la situation.

En séance publique, le Conseil s'est ensuite occupé en présence des représentants de la Pologne et du président du Sénat de la ville libre de Dantzig, M. Sahm, des questions intéressant ces deux états. Il a pris acte des accords réalisés le 30 août au 1<sup>er</sup> septembre par les représentants de la Pologne et ceux de Dantzig, sur les différents questions en suspens entre les deux gouvernements.

### Une île submergée

Copenhague, 1<sup>er</sup> septembre. — On annonce que l'île de Manoe, à l'ouest du Slesvig, a été complètement submergée par suite de la rupture des digues qui entouraient l'île. On ne sait rien du sort des habitants.

La digue de Sondarnaë, était en voie de construction et les ouvriers avaient élu domicile dans les baraques de bois qu'ils transformèrent en radeaux lorsque le flot rompit la digue. Les habitants durent empêcher à grand-peine les animaux domestiques et le bétail d'aborder sur ces radeaux et de les faire couler. On n'a pas encore évalué le nombre exact des victimes.

### Elle ne pouvait résister au désir de mettre le feu à la maison de ses maîtres

Troyes, 1<sup>er</sup> septembre. — Madeleine Lecour, 19 ans, bonne au service de M. André Belot, entrepreneur de fumisterie à Troyes, a tenté à trois reprises, d'incendier la maison de son maître. Le feu put être éteint chaque fois avant d'avoir fait trop de dégâts.

L'incendiaire démasquée a été mise en état d'arrestation, elle a avoué qu'elle n'avait pu résister au désir de mettre le feu. Elle a tenté de s'empoisonner en absorbant le contenu d'un flacon de camphre, sa vie n'est pas en danger, néanmoins, elle a dû être transportée à l'hôpital.

### Ce n'était pas le cadavre de M. Quemeneur, mais des champignons

Paris, 1<sup>er</sup> septembre. — M. Vidal, commissaire à la Sûreté Générale, a été avisé que dans les environs de Houdan, un coin de terre récemment remué, dégagéait des odeurs cadavériques, s'est rendu aujourd'hui à l'endroit indiqué.

Une rapide enquête lui a permis de constater que les émanations putrides provenaient de champignons en décomposition. La terre soigneusement fouillée n'a pas rendu le cadavre de M. Quemeneur. M. Vidal est rentré dans la soirée à Paris.

« Qu'est-ce qu'un chasseur ?  
— Un chasseur est un jeune homme vêtu d'une vareuse de teinte criarde et qui est attaché à un grand établissement, pour faire les courses.  
— Vous n'y êtes pas. Un chasseur est un musicien qui, lorsqu'il entend parler d'ouverture, saisit son instrument... »

« Je peux dire son fusil. Muni de cet engin, souvent inoffensif, il ne tarde pas à perdre la raison, car toute la journée, il « bat la campagne ».

Le chasseur se reconnaît aisément à son uniforme se composant d'un petit chapeau gris, d'une vareuse à double-fond, d'un pantalon qui, parfois, n'en a pas, d'une paire de guêtres, de gros brodequins et d'un permis.

Quelques chasseurs se munissent également d'une gibecière, on se demande d'ailleurs pourquoi.

Le chasseur aime les bêtes. Son animal préféré est le chien, dont il fait grand usage. On lui connaît le chien courant qui, bien souvent, court moins que le chien d'arrêt. Le chien d'arrêt qui court toute la journée le long des haies et à travers champs. Et le

chien de fusil. Le chien de fusil sert à abattre le gibier. Régulièrement, lui seul s'abat et le gibier continue de courir ; ce qui fait dire au chasseur : Tonnerre de chien, je t'ai manqué !

« Qu'est-ce qu'une chasse gardée ?  
— Une chasse gardée est une étendue de terrain ou de bois, entourée de plaques indiatrices. On trouve sur ce terrain ou dans ce bois, des collats et des procs-verbaux.  
On y trouve aussi une espèce de gibier maléfaisant, communément appelé : braconnier.

Le braconnier est un être qui vit à l'état sauvage. Il n'a jamais pratiqué le rugby, car il se moque de l'ouverture. Cependant, il ne ressemble pas à M. Briand, en ce sens qu'il a toujours la main au collet.

Maintenant vous en savez suffisamment pour prendre les oreilles de votre chien pour une perdrix, le postérieur de votre ami pour un chevreuil et pour lire le reste, Le Ch'tit.

Ce matin la chasse est ouverte. A l'heure où paraissent ces lignes, la poudre aura déjà parlé ; le gibier, en émoi sur tout le territoire de la deuxième zone, aura pris ses dispositions pour la retraite.

« Le gibier ? Vous en parlez à votre aise ! Vous nous dire les chasseurs.

« Que ceux-ci se rassurent. Cette année, le gibier ne fera pas défaut. Certes, la quantité de « poil et plume » est encore loin d'atteindre celle d'avant-guerre, mais il nous faut avec plaisir, enregistrer un progrès sensible sur l'année passée.

« Ce progrès est dû presque en entier à la destruction des animaux nuisibles, qui s'est faite plus intense, plus méthodique. Les orages, grands destructeurs de gibier, ont été presque nuls et les couvées ont pu se développer dans d'excellentes conditions.

« Donc, cette année, de nombreuses constatations permettent de dire, que les perdreaux et les lièvres ne feront pas défaut.

« Le lapin, le chevreuil ont également bien réussi et le sanglier est en quantité égale à celle d'avant-guerre.

« Par contre, la caille et le faisan sont toujours aussi rares.

« Le chasseur profitera donc de cette amélioration.

« Aussi pour favoriser le repeuplement, outre les mesures prises déjà par l'autorité : destruction des animaux nuisibles, lutte contre le braconnage ; il importe que le chasseur, c'est-à-dire le principal intéressé, ne se contente pas de tuer le gibier.

« Il sera très utile de détruire, en effet, le plus grand nombre possible de carabaux. Cet animal qui augmente sur notre territoire dans des proportions inquiétantes, se nourrit de gibier. C'est-à-dire qu'il est grand destructeur et qu'il ne doit pas être épargné.

« On ne craindra pas non plus de dépenser une cartouche sur la pie ou sur le renard.

« Les chasseurs auront également intérêt à ne pas laisser divaguer leurs chiens, ce qui leur évitera tout l'abard, une contravention. Le chien errant chasse tout seul et détruit le jeune perdreau, le petit lièvre et le petit lapin.

« Quand aux braconniers, la Fédération des Chasseurs en bonne voie d'organisation et qui compte déjà de nombreux adhérents, se chargera, à l'aide des tracts mobiles mises à sa disposition, de leur faire une guerre sans merci.

« A cette occasion, et pour calmer certains esprits, disons que cette Fédération — qui n'est que le modèle de celles fonctionnant déjà dans dix-huit départements — n'a pas pour but de brimer le petit chasseur, mais au contraire, de travailler dans l'intérêt général, en protégeant le gibier.

« Protégé dans les grandes chasses, le gibier se repeuplera très vite et se répartira dans tout le territoire, à la satisfaction de tous.

« Le gibier est une ressource importante pour l'alimentation ; le chasseur doit donc avoir le souci, tout en se livrant à son plaisir, de favoriser le repeuplement.

« Le « poil » et la « plume » sont actuellement vendus par le braconnier à actuelle par le commerçant, à des prix inabordable. Le lièvre à 35 francs, le perdreau à 10 francs, voilà autant de primes au braconnage. Moins rare, le gibier baissera de prix et le braconnier que n'attrapera plus l'appât du gain, disparaîtra de lui-même.

« Donc, chasseurs, faites bonne chasse, mais ne négligez pas ces conseils. En terminant, nous vous dirons encore que la vallée de la Loire est l'endroit le plus giboyeux de notre région ; que la manque d'eau a poussé le gibier dans les endroits humides ou ombragés, où vous le trouverez plus sûrement que partout ailleurs.

### Dans le Cher

Bourges, 1<sup>er</sup> septembre (par téléphone de notre correspondant particulier). — Le nombre des permis de chasse délivrés à Bourges par la mairie, est de 970 à l'heure actuelle, contre 1.031 l'année dernière.

Ceux délivrés par la préfecture sont de 9.225 à 40 francs et 128 à 100 francs, contre 5.933 l'année dernière.

Si l'on remarque que le chiffre des permis délivrés avant la guerre était pour Bourges de 500 et pour le département de 2.900 environ, on constate combien le sport de la chasse a pris de développement.

### En Saône-et-Loire

Chalon-sur-Saône, 1<sup>er</sup> septembre (de notre correspondant particulier). — Les chasseurs répondent de l'ouverture, car cette année le gibier à poil ou à plume, peu méfiant, se laisse assez aisément aborder, et il en restera toujours assez pour parer aux broutilles du début. Néanmoins, il ne faut pas se faire trop d'illusions quand aux semaines qui suivront... car n'oublions pas que la sous-préfecture a délivré plus de 2.000 permis.



Le Carnet du Combattant

Je n'ai rien à ajouter aux indications que j'ai fournies hier et avant-hier sur la meilleure façon, pour chaque association, d'utiliser la publicité que met gracieusement à sa disposition Paris-Centre.

Je n'ai pas besoin de dire que dans ces associations sont comprises celles qui sont composées exclusivement de veuves de guerre ou d'ascendants. Mon expérience me prouve que les veuves et les ascendants se tiennent trop à l'écart des anciens combattants.

Comme ils se trompent ! Pourrions-nous oublier qu'ils représentent nos amis les plus chers, ceux à qui nous fit une affection plus forte que la mort ; nos frères d'armes tombés à nos côtés ?

Loins de les repousser, toutes nos associations se font un honneur de les accueillir en leur sein et de leur accorder les mêmes droits qu'aux combattants eux-mêmes.

C'est aux ascendants et aux veuves, plus qu'aux combattants, que s'adresse l'appel de l'Union. Plus faibles, ils ont besoin de plus d'appuis.

Puisse la généreuse initiative de Paris-Centre les éclairer sur nos sentiments, leur inspirer le désir de venir à nous ! Ils sont tellement nombreux, hélas ! qu'ils pourraient d'un seul coup doubler nos effectifs.

Quel accroissement de force pour nos groupements, dont ils seraient les premiers bénéficiaires.

Jacques PERICARD

COMITE DEPARTEMENTAL DES MUTILES ET REFORMES DE L'ALLIER

La section permanente du comité départemental des mutiles s'est réunie au siège du comité ce matin à 10 heures.

Après avoir enregistré la suite donnée aux vœux émis précédemment notamment en ce qui concerne la réhabilitation des militaires morts à l'ennemi et l'admission des mutiles du travail dans les écoles de rééducation professionnelle des Mutiles de guerre, l'assemblée a pris connaissance des instructions nouvelles concernant l'attribution des primes de rééducation, l'extension du nombre des bénéficiaires de machines à coudre, le contrôle des prêts d'honneur, l'admission de tuberculeux de guerre au sanatorium de Ris-Orangis.

La section a envisagé également les modalités nécessaires à l'extension de l'attribution des allocations à la famille des tuberculeux de la guerre et a fixé le montant de l'indemnité à cette extension.

De plus, conformément aux instructions de l'Office national, la section a étudié les moyens d'organiser l'enseignement des pensionnés de guerre candidats aux emplois réservés. Après avoir arrêté dans ses grandes lignes ce projet d'organisation, elle a fixé le montant des crédits nécessaires à la mettre en application.

Passant à l'examen des demandes diverses, la section a examiné et sanctionné 15 demandes de secours immédiats, 17 demandes d'allocations d'hospitalisation, 6 demandes de prêts d'honneur, 2 demandes d'allocations aux ascendants, 21 demandes de machines à coudre, 4 demandes de secours aux mutiles réhabilités, 3 demandes de secours pour charges de famille, 2 demandes d'allocations aux familles des victimes de la guerre en rééducation, 1 demande de machine à écrire en Braille.

MUTILES ET VEUVES DE GUERRE DU CANTON DE LA CHARTE-SUR-LOIRE

L'assemblée générale, annoncée primitivement le 2 septembre, aura lieu le dimanche 9 septembre, à 10 h. 30 du matin, dans une salle de la mairie.

En raison de l'ordre du jour particulièrement chargé, le bureau fait appel à tous les membres de l'association pour assister d'urgence à cette réunion.

DIGON Anciens prisonniers de guerre.

La réunion trimestrielle de la section des anciens prisonniers de guerre aura lieu le dimanche 9 septembre, à 15 heures, salle des Sociétés. Ordre du jour :

- 1. Lecture de la proposition de loi 6084.
2. Réponse de la Commission des Finances aux membres du bureau de la Fédération nationale.

Circularité envoyée par la Fédération nationale.

4 Cotisations trimestrielles.

Les anciens prisonniers de guerre du canton qui n'ont pas encore adhéré à la section sont priés de le faire le plus tôt possible. Le bureau se tiendra à la disposition des nouveaux membres, à partir de 14 heures 30.

PENSONS AUX ASCENDANTS

Toutes les Associations d'éprouvés de la guerre réclament avec raison la mise en harmonie des pensions avec le coût actuel de la vie.

La proposition de loi Thomyrie, qui n'a malheureusement pas pu être discutée avant les vacances parlementaires, a pour objet de leur donner satisfaction. Qu'il s'agisse d'un relèvement de la pension ou de l'attribution d'une indemnité de vie chère, le mode importe peu. L'essentiel est que les pensionnés de la guerre aient désormais des moyens d'existence suffisants pour eux et leurs familles.

Dans le même ordre d'idées, lors de la discussion du budget des dépenses recouvrables à la Chambre, notre camarade, M. Ricollé, député des Alpes-Maritimes, prit la généreuse initiative d'appeler à nouveau l'attention du Ministre des Pensions sur les malheureux ascendants. Il suit faire ressortir très judicieusement combien était précaire la situation de beaucoup d'entre eux, appartenant à la classe moyenne — dite bourgeoise — qui sont privés du bénéfice de l'allocation parce qu'imposés sur le revenu pour des sommes souvent fort minimes.

Ce sont des malheureux sous les apparences d'une certaine aisance ! Et, non dépit au journaliste facile qui a osé écrire que les ascendants songeaient à monnayer la mémoire de leurs enfants et que, « pour des os engendrés par eux ils voulaient à mettre des sous dans leurs coffres-forts », nous continuerons notre campagne, avec une persévérance inlassable, sans nous laisser ébranler par des insinuations aussi odieuses que mensongères.

Les heureux possesseurs de coffres bien garnis sont-ils si rares parmi nous et est-ce malheureusement rare que nous saurions faire un bon usage de nos capitaux. Que notre confrère, préoccupé à juste titre d'assainir nos finances, aille chercher les « Beali possédables » là où il sait devoir les trouver ; chez les prêteurs de la guerre, chez les dissimulateurs de leur fortune, chez les auteurs de la vie chère, chez tous ces nouveaux riches qui étaient un luxe insolent, contrastant avec la misère physique et la détresse financière des vieux papas et des bonnes veuves.

La plupart des ascendants n'auraient jamais eu besoin de l'assistance de leurs enfants — et encore moins de celle de l'Etat — sans l'horrible épidémie qui est venu modifier leurs conditions d'existence et bouleverser leurs foyers. C'est par eux que nous lutons en vue de faire abroger les iniques restrictions d'âge et de fortune et encore, pour leur faire obtenir une allocation raisonnable.

Les Sports

LE BOULISME AU CREUSOT

Voici les résultats du concours de l'Union locale boules Chalonnaises qui a eu lieu dimanche dernier :

Concours de quadruples. Première partie : Les Vernis battent Paubert ; La Rafale bat Gibelot ; Ripolin bat Acacia I ; La Japonaise bat Acacia II ; La gouille de Lait bat Tomassin. La Piscine bat les Gringollets ; les Algériens battent Aubin.

Deuxième partie : La Piscine bat la Gouille de lait ; la Joyeuse bat les Vernis ; les Algériens battent la Japonaise ; Ripolin bat Totor ; la Rafale gagne d'office.

Troisième partie : La Rafale bat la Joyeuse, les Algériens battent Ripolin ; la Piscine gagne d'office.

Quatrième partie : La Piscine bat la Rafale, les Algériens gagnent d'office. Championnat : La Piscine bat les Algériens.

Concours de tir : 1er prix, Serpillon, 2e prix Durand ; 3e Vivent ; 4e Lemonnier ; 5e Baudelin ; 6e Taboulot ; 7e Cussier ; 8e Grappin.

Concours de pointage : 1er Cossignol ; 2e Paquet ; 3e Jusse ; 4e Jacquot ; 5e Javerzac ; 6e Thurot ; 7e Marceau ; 8e Chapey ; 9e Lariveper.

COMITE CHALONNAIS DES SPORTS

Les membres du Comité Chalonnais des Sports sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu le mardi 4 septembre, à l'Hôtel de Ville, salle des pompiers, à 20 heures très précises.

SPORTING CLUB DE VICHY

Nous rappelons que — mercredi 5 septembre commença au S. C. V., un grand tournoi Handicap de tennis. D'après la liste des engagements, il n'est pas à douter que les intéressantes parties qui se jouent, attireront un public très nombreux sur les magnifiques courts du S. C. V. Le jour des finales dont la date sera annoncée ultérieurement, se disputera un match de Basketball.

LE CHALLENGE GODIGNON

L'Union Maçonnique organise le 9 septembre, le challenge Godignon réservé aux athlètes de 2e catégorie sur les épreuves suivantes : 100, 1500, longueur, poids, javelot, classement par 3 hommes. Engagements 10 francs par équipe.

Challenge ouvert à tous. Prix Vain : 300 mètres relais : 400x200x100x100 devenant la propriété de l'équipe victorieuse.

Prix Renaud et du Comité des Fêtes (3.000) relais par deux coureurs se relayant à volonté. Le challenge deviendra la propriété de l'équipe victorieuse.

Les engagements seront clos le 2 septembre chez M. Chavanon, 8 Place de l'Herberie, à Macon.

LE RUGBY A NEVERS

Ce soir, au Parc fleuri, stade de l'U. S. N. route de Lyon, 1er entraînement des joueurs de rugby.

Tous les membres de l'U. S. N. désireux de pratiquer cette saison sont priés de se trouver à 15 heures au stade.

Entrée libre sur le terrain pour tous les spectateurs.

LE CYCLISME A LUCENAY-LEVEQUE

Le dimanche 9 septembre, aura lieu une grande course cycliste régionale à Lucenay-le-veque. Parcours : 65 kilomètres.

Partants : 100, 1500, longueur, poids, javelot, classement par 3 hommes. Engagements 10 francs par équipe.

Départ à 14 h. 30. L'arrivée aura lieu au stand. Huit prix sont affectés à cette course : 100 fr., 50 fr., 30 fr., les autres prix en nature. Engagements 2 francs. S'adresser chez M. Bazenet, cycles, à Lucenay.

LE CYCLISME AU CREUSOT

Le 9 septembre prochain se disputera le grand prix « The Love », course départementale, ouverte aux coureurs de toutes catégories. Elle empruntera l'itinéraire suivant : Le Creusot, Saint-Étienne, Coucheles-Mines, Saint-Léger-sur-Dheune, Le Bois Breton, Montcaux-Mines, Palings, Perreyes-les-Forges, Savigney, Le Bois de Verny, Blanzay, soit un parcours de 110 kilomètres environ. Les dossards seront distribués à 13 heures, au siège de la Pédale Sportive Creusotine, rue d'Autun, au Creusot.

Deux prix seront attribués à cette épreuve, dont, au premier, une bicyclette « The Love ».

Ont été désignés comme commissaires de la course MM. Segaud, Bonrat, Lauriot, comme juge M. Rollet, comme starter, M. Brivot.

Les engagements seront reçus au siège de la Pédale Sportive Creusotine, rue d'Autun, au siège du Vélo-Club Montcauxien.

CLUB OLYMPIQUE CREUSOTIN

Le Comité du Club Olympique Creusotin organise sa fête d'automne.

Le « Tour de Creusot » s'adresse actuellement certainement, cette année encore, à un grand nombre d'invitations ont été lancées et plusieurs clubs, dont un du Lyonnais, ont déjà donné leur adhésion.

L'an passé, pour donner satisfaction aux nombreux admirateurs du rugby, le C. O. C. avait fait appel au quinze du Racing Club Chalonnais, pour inaugurer sa saison, le jour même du Challenge Candoret. Cette année, ce sera le quinze de Dijon qui donnera la réplique à nos compatriotes. Nous reviendrons prochainement sur cette rencontre et sur le programme de cette grande journée sportive.

Continuant la série de ses succès, notre excellent représentant Robert, vient de gagner le 5.000 mètres, à la réunion internationale d'Athlétisme de Saint-Claude. Il a battu, au cours de cette épreuve, l'international Schnellman, du Club Athlétique des Sports Généralux de Paris.

CHALLENGE DE LA VILLE DE MONTLUGNON

L'Union Sportive Montluonnaise organise pour la 4e année, sous le patronage de la Municipalité, une course pédestre dite « Challenge de la Ville de Montluçon ».

La date en est fixée au 9 septembre. Le départ en sera donné à 14 h. 45. L'itinéraire est le suivant : Départ : avenue de la Gare, Restaurant du Faisan, boulevard de Courtais, Place de l'Hôtel de Ville, Cordeliers, boulevard Carnot, Boulevard de Courtais, avenue de la Gare, Restaurant du Faisan, 2 fois le circuit.

Dernière Heure

DEUXIEME EDITION — TROIS HEURES DU MATIN

Un avocat égyptien escroque 80.000 francs pour jouer

Biarritz, 1er septembre. — L'avocat Fahmy Hussein Mhamoud, inscrit au barreau du Caire, et venant de Deauville où il avait remis en paiement un chèque de 80.000 fr., tira sur une banque où il n'avait aucune provision, a été arrêté à Biarritz au moment où il jouait au casino.

Lors de son arrestation, l'avocat égyptien avait encore sur lui 30.000 francs, qui furent saisis pour être remis à ses dupes. Il sera poursuivi devant le tribunal correctionnel de Biarritz (Calvados) pour émission de chèque sans provision.

M. Chéron à Strasbourg

Strasbourg, 1er septembre. — M. Chéron, Ministre de l'Agriculture, est arrivé cette nuit à Strasbourg.

Ce matin, à 9 heures, il s'est rendu à l'exposition Pasteur. M. Honoré Chéron s'est rendu ensuite au Palais des Fêtes où il a présidé le Congrès des agriculteurs alsaciens.

Toutes les autorités, de nombreux sénateurs alsaciens y assistaient. Pour à l'orateur, le Comte d'Andlau, Président de la Fédération agricole d'Alsace et de Lorraine, M. Steib, Président du groupement des comités agricoles d'Alsace, ont assuré la bienvenue aux Ministre et aux congressistes.

L. Loew, Président du comité agricole de Wissembourg, a fait ensuite un exposé de l'intensification de la production agricole, puis M. Burger, directeur de l'Association des viticulteurs d'Alsace, a exalté les crus d'Alsace dans une charmante poésie en dialecte alsacien.

Prenant ensuite la parole, le Ministre de l'Agriculture appporta aux congressistes le salut de l'agriculture française tout entière, puis il rappela l'impression profonde que lui laissait la semaine passée, la visite de plusieurs villages alsaciens.

Il promit aux agriculteurs alsaciens de les appuyer dans leurs revendications, et en terminant, il salua les cultivatrices de l'Alsace agricole.

Après le Congrès, un banquet a réuni les participants au Palais des Fêtes.

A 14 heures 15, M. Chéron s'est rendu à la Salle des Fêtes de l'exposition Pasteur, où un vin d'honneur lui a été offert par l'association des viticulteurs alsaciens, et le syndicat des négociants en vin.

A 15 heures 15, le Ministre a quitté Strasbourg pour visiter quelques communes rurales de la région de Wissembourg.

BRULE VIF

Rouen, 1er septembre. — Le chauffeur Raoul Sauvage, 39 ans, arrangeant ses foux à bord de la « dringue » de ses ponts et chaudières, amarrée à l'île Elie, lorsqu'un retour d'étanches se produisit à un bideau de pétrole placé à proximité.

Pour éviter le sinistre, le changeur eut la présence d'esprit de jeter sur le bideau des couvertures, mais fut grièvement blessé sur plusieurs parties du corps et se commença peu après.

UN DANGEREUX MALFAITEUR ARRETE

Avignon, 1er septembre. — La police a arrêté à édarde Georges Gustave Rant, âgé de 32 ans, déserteur du 150e d'infanterie. Cet individu considéré comme un dangereux malfaiteur était recherché par les parquets de Marseille, Nice et Nevers, pour divers vols d'automobiles.

Il voyageait en compagnie de sa maîtresse Victorine Gachet, 34 ans, habitant Lyon, dont l'arrestation fut également opérée.

IL SE JETTE SOUS UN TRAIN

Toulouse, 1er septembre. — Ce matin, sur la voie ferrée de Caste, près du pont de l'Aqueduc, on a découvert le cadavre sectionné d'un homme paraissant âgé de 35 ans.

Une lettre trouvée dans la poche du malheureux a permis d'établir qu'il s'agissait de M. Louis Caillol, voyageur de commerce, demeurant à Toulouse, le voyageur atteint d'épilepsie s'étant volontairement fait broyer par un train pour mettre un terme à ses souffrances.

POURSUIVI IL SE PEND MAIS N'EN MEURT PAS

Angoulême, 1er septembre. — La gendarmerie de Cozes, a été chargée d'arrêter le nommé Richard, 32 ans, de Givrezac, qui était accusé de plusieurs attentats à la pudeur.

Après une chasse à travers bois, Richard se réfugia à son domicile et se pendit. Mais les gendarmes survenant coupèrent la corde, et les soins d'un docteur ramenant le désespéré qui fut transporté à l'hôpital de Saintes.

UN FACTEUR EGRESE PA UN TRAIN

Toulouse, 1er septembre. — Le facteur en route, Jacques Gassegnat, 65 ans, de Mont-Arrier, Taru-et-Garonne, a été trouvé littéralement broyé, par un train, près de la station de Montbarry.

DEUX AVIATEURS BLESSES

Montpellier, 1er septembre. — Un avion de la compagnie aérienne Latécoère, assurant le trafic postal du Maroc, a été contraint d'atterrir sur la plage de Palavas, par suite d'une avarie. L'appareil a été sérieusement endommagé, et les deux aviateurs légèrement blessés.

UN ANARCHISTE ARRETE

Paris, 1er septembre. — Les inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté place Lancy, un sujet espagnol anarchiste dangereux nommé Antonio Rubio.

Rubio qui avait déjà été arrêté lors de l'attaque Germaine Berton, la meurtrière de Marquis Plessier, avait bénéficié d'un non-lieu et s'était réfugié à Barcelone, mais était rentré à Paris, il y a quelques jours.

L'anarchiste a été écroué au dépôt.

« J'AI TUE MA FEMME » DIT-IL

Toulouse, 1er septembre. — M. Longueville, 30 ans, propriétaire à Saint-Hilaire, commune de Durfort (Tarn-et-Garonne), s'est constitué prisonnier à la gendarmerie de Lauzerte, déclarant qu'il venait de tuer sa femme. On ignore les motifs qui ont poussé le meurtrier. Il est marié, de plus 3 ans, et le père d'un enfant de vingt mois. Contrairement à ses déclarations, la victime n'a pas succombé, mais son état est grave.

JACQUES SPORTIVE NIVERNAISE

Challenge Leau à Auxerre. Tous convoqués aujourd'hui 2 septembre à 4 heures 10, à la gare, les coureurs : Fleury, Bernier, Chiffaux, Deschamps, Siegent, Rougier, Clénet, Laragon, Vaillant, Fardyn, Roussillon jeune, Jacques Blin.

Seagrave bat tous les records à Boulogne-sur-Seine

Boulogne-sur-Mer, 1er septembre. — 19 concurrents ont pris le départ pour le Grand Prix des Voitures, sur 28 pédales hier. Trois concurrents tombent au premier tour, dont Mlle Dufresne, capotée en forêt de Desvres, et qui s'en tira avec de légers contusions.

Dès le troisième tour, les Anglais conduisent nettement.

Seagrave gagne le Grand Prix des voitures ayant effectué les 450 kilomètres en 4 h 8 m. 45 s. Il termine à midi 12 minutes.

La vitesse moyenne de Seagrave a été de 108 kilomètres 400. Il a battu tous les records français de voitures.

Voici la suite des arrivées du Grand Prix : 2e Morgan, sur Ashton Martin, en 4 h. 28 m. 3 s. 15 ; 3e Eysion, sur Ashton Martin, en 4 h. 36 m. 32 s.

Dans la catégorie cycle-car, Benoist, sur Salomon, est arrivé premier, gagnant le Grand Prix en 4 h. 26 m. 47 s.

Dans la catégorie des cycle-cars 1100 centimètres cubes, Benoist, sur Salomon, conduit avec 2 h. 58 m. 40 s. ; Oash, sur Salomon est second avec 3 h. 10 m. 3 s. Les Frazernash restent très proches derrière.

Cycle-cars 750 centimètres cubes. — Culier, sur Austin, prend la tête au 7e tour, avec 2 h. 58 m. 7 s., derrière lui, Sénéchal, sur Sénéchal, en 3 h. 5 m. 33 s.

UN OBUS EGRETE : DEUX TUÉS

Epinal, 1er septembre. — Ce matin, Charles Vincent et son fils Laurent, de Rambeuvillers, manipulant un obus dont ils cherchaient à dévisser l'ogive, lorsque l'engin explosa.

Grièvement blessé à la poitrine, le fils succomba dans la soirée. Le père est mort quelques instants après son fils.

L'Albanie ferme sa frontière

Athènes, 1er septembre. — On mande de Janina que l'Albanie a renforcé les postes de la frontière gréco-albanaise et a interdit le passage d'un pays à l'autre. Un courrier grec portant les papiers de la commission de délimitation de la frontière a été empêché de passer.

La solidarité é albanaise

Milan, 1er septembre. — On mande de Tirana que l'opinion s'insurge avec véhémence contre la tentative d'attribuer à la population albanaise une responsabilité quelconque dans la tragédie de Janina.

Al Parlement albanaise, plusieurs orateurs ont fustigé dans des discours éloquentes, le massacre de la mission, puis on a suspendu la séance en signe de deuil. Une grande manifestation populaire a eu lieu devant la légation d'Italie. Dans toutes les églises orthodoxes, des services religieux ont eu lieu avec l'intervention des autorités.

On télégraphie d'Argirocastri au Saeculo que les Albanais considèrent les victimes comme des paladins de la liberté et de l'intégrité de leur territoire.

UN VAPEUR GREC ATTAQUE

Londres, 1er septembre. — Un télégramme d'Athènes annonce qu'un sous-marin italien qui, se trouvant dans le golfe de Corinthe, a ouvert le feu contre le vapeur grec « Georgios », ne lui causant toutefois que peu de dégâts.

Le commandant du sous-marin informa ensuite le capitaine du navire grec que l'attaque, commandant les forces navales italiennes avait interdit l'entrée de Corinthe aux vaisseaux grecs.

Dans les meilleurs officiels italiens de Londres, on dément la nouvelle selon laquelle des nationaux italiens et grecs résidant en Grande-Bretagne auraient reçu notification de se tenir prêts à être mobilisés.

AU CONSEIL DES MINISTRES ITALIENS

Rome, 1er septembre. — Au cours du conseil des Ministres qui a eu lieu aujourd'hui, M. Mussolini a résumé les conditions dans lesquelles les forces italiennes ont occupé Corinthe.

Le débarquement des corps de fusiliers marins se fit dans le plus grand ordre. Le drapeau italien fut hissé sur le sémaphore. Peu après, le commandant grec de l'île ne s'étant pas rendu aux premières sommations qui lui avaient été faites, les vaisseaux de guerre tirèrent quelques coups de canon avec leurs pièces de petit calibre.

Le corps de débarquement occupa alors les points stratégiques. Les consultants étrangers se rendirent ensuite à bord du navire auxiliaire italien, tandis que le préfet et le maire de Corinthe confèrent avec les autorités italiennes.

Le vice-amiral Simonetti, commandant les forces navales de la mer Ionienne, a été nommé gouverneur de Corinthe.

En terminant, M. Mussolini a déclaré que le Commandant des forces grecques se serait enfui au début du bombardement, et aurait échappé jusqu'à présent aux recherches des autorités italiennes.

M. QUEMENEUR INCINERE (?)

Morlaix, 1er septembre. — Ayant appris qu'un ouvrier actuellement licencié de la scierie de Seznec, tenait certains propos relatifs à l'arrivée de l'inculpé lors de son voyage avec M. Quemeneur, nous sommes allés l'interroger.

Il ressort des déclarations de cet ouvrier que le corps de M. Quemeneur aurait été ramené en automobile à la scierie et qu'il aurait été mis dans le foyer de la chaudière.

TORCHE VIVANTE !

Metz, 1er septembre. — L'ouvrier fondeur Christ, était occupé aux hauts-fourneaux de la Société métallurgique de Kuntange, à surveiller la manœuvre du convoi de « poches » destinées au transport de la fonte liquide, lorsque par suite d'une fausse manœuvre, une poche ne fut pas exactement placée sous le canal par où arrive la fonte, et tomba à côté.

Elle atteignit l'ouvrier fondeur qui ne fut blessé plus qu'une torche vivante, tandis que ses camarades assistaient impuissants à l'horrible spectacle.

Christ succomba après 7 heures de souffrances.

11 MARINS ALLEMANDS NOYES

Amsterdam, 1er septembre. — Un bateau hollandais a débarqué à Yemden le capitaine du vaisseau allemand qui a coulé dans la nuit de jeudi à vendredi. Les 11 marins de l'équipage ont été noyés.

ALLIER

GANNAT SYNDICAT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Le comité est heureux de faire savoir aux adhérents à l'Exposition Industrielle, Commerciale et Artistique des 16 et 17 septembre que M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a bien voulu accorder pour cette Exposition une médaille en argent de 41 mm. et deux médailles de bronze, pour être décernées en son nom.

Ces médailles viennent s'ajouter aux nombreux prix qui seront offerts par le Comité d'organisation.

Suivant le désir de plusieurs intéressés retardés par des difficultés d'ordre matériel le délai d'inscription a été prolongé de quelques jours.

Avis est donné que la liste des adhésions à l'Exposition sera définitivement close le lundi 3 septembre au soir.

MONTLUGNON GRAVE INCENDIE

Ce matin, vers 10 h. 30, un grave incendie s'est déclaré à Chadelard, chez M. Maléin, brûlant une maison composée d'un premier étage et quelques dépendances touchant à la maison.

Les dégâts sont évalués à près de 25.000 francs et sont couverts par une assurance.

Les pompiers et les autorités, prévenus, se sont rendus immédiatement sur les lieux et grâce à leurs efforts.

Les causes de cet incendie sont encore inconnues.

TAMPONNE PAR UNE AUTOMOBILE

Dimanche 26 courant, en traversant Meaulieu sur la route de Saint-Amand-Montluçon, on a remarqué une affluence en raison de la fête, M. Chiquet, entrepreneur, rue du Lyôse, qui venait au cinéma de la direction de Saint-Amand, a renversé M. Ballanger, lui causant une blessure à la main et de multiples contusions sur tout le corps. La victime qui, d'après l'enquête, aurait été traînée sur 2 mètres 50 environ, a également eu ses vêtements déchirés.

Contraventions. — Des contraventions ont été dressées contre : Stéphane Carrot, 35 ans, curvier d'usine à Saint-Martinien, pour ne pas avoir éclairé sa bicyclette.

Jean Bouvier, 34 ans, tailleur, rue Saint-Jean, n° 3, à Montluçon, pour ne pas avoir éclairé sa voiture.

Alphonse Guillaumard, 29 ans, cultivateur-fonctionnaire à Saint-Priest-en-Murat, pour défaut de plaque à sa voiture.

Légion d'honneur. — Est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, au titre civil, M. Le Souffache, ingénieur des arts et manufactures.

# NIEVRE

## Une visite à l'Exposition de la Société artistique de la Nièvre

Le Salon de la Société Artistique de la Nièvre vient d'ouvrir ses portes et rien n'est plus éloquent que cette manifestation d'art, où toute notre esthétique régionale s'épanouit.

Entrons donc sous le hall qui l'abrite, guidé par « la Pie bavarde » qui nous y a conduit et, laissant sous le porche, tous préjugés, suivons autant que possible le classement du catalogue que la Muse éduenne s'est complue d'enrichir des plus délicats poèmes de ses bardes au verbe harmonieux.

### PEINTURE

Voici d'abord Jules Adler, hors concours, membre du jury, médaille d'honneur de 1923, qui nous honore de sa collaboration. Une pochade d'un coin de Paris qui nous rappelle heureusement sa manière et sa maîtrise, puis, tournant la page, nous trouvons Mme Irène Bizard, née Moreau de Chamy, une nature morte ; H. Charrier, le peintre de nos épaves, « l'Embuscade 1806 » œuvre scrupuleuse où l'on retrouve toutes les qualités de l'auteur du « Murat », dont les reproductions popularisées par l'Image ont fait le tour du monde, « Cavalerie canadienne » 1918 et « En reconnaissance 1918 » ; Charles Clair, à l'œuvre lumineuse où chante au soleil toute la joie des champs et la beauté de la Loire, fille d'Amphitrite.

Cyr Deguerge, deux bonnes notes nivernaises de peinture.

Cyprien Boulet, aux portraits d'une distinction rare, rappelant les belles choses de l'école anglaise.

Mlle Georgette Dayvaline, charmants portraits, élégants et de fraîche couleur.

E. Defert « Promenade d'un éléphant sacré ».

H. Ducloux, deux peintures intéressantes, Armand de Ferrières, très bel intérieur à la perspective savante.

Albert Fichot, sept peintures : fines natures mortes, fruits, dont le pruné attire, paysages bien nivernais, telles sont ses notes qui ne manquent jamais de bon goût.

G. P. Galez, dont la superbe toile « Léda » nous laisse une exquise impression de fraîcheur et de clarté.

Garçonnet, notre doyen, à l'œuvre si délicate, si verte, si nivernaise, que l'on est pris d'une réelle émotion en la contemplant.

Gautron du Coudray, neuf vues du Morvan au printemps, dont deux sont retenues par la Commission des Beaux-Arts pour la fausse de Nevers.

Mlle Hélène Guignepied, projet de tapisserie, sujet tiré de la Légende de la Rivière. Splendide morceau décoratif où triomphe harmonieusement les émeraudes.

Georges Guillard, toute une série de paysages, dont la fine atmosphère nous frappe.

Jules R. Hervé, « Une bonne histoire », trois têtes bien en lumière et « Dans l'air couronné », vision fugitive d'une infinité poétique d'une jolie coloration.

Mme Ronde Hubert-Clair, quatre peintures, dont un grand panneau « Soir d'ouverture » et un site dans l'eau duquel se mirent des frondaisons qui eurent charmé Hannot.

P. A. D. Jérôme, chrysanthèmes.

E. Joseph Rignault, La Cédelle à Crozant, paysage plein de belles qualités.

Mme Marthe Jouanne-Hugonet, trois jolies natures mortes de fleurs bien peintes et bien composées.

Mlle Suzanne Labatut, dont l'œuvre pourrait être incomprise d'une partie sans doute de nos artistes, nous donne une étude d'arbres le matin, qu'en pleine indépendance nous défendons hautement.

Mlle Madeleine Lelaidier, coucher de soleil aux Indrins.

Mme Thérèse Lemoine-Lagron, de rutilants zinnias et des roses.

Mlle Claudia Lespiat, deux envois dont une nature morte très lumineuse, révèle de belles qualités de peintre.

Auguste Le Tendre, trois séries, dont la plus curieuse est celle d'Indo-Chine. Son œuvre, d'une facture et d'une coloration toute personnelle, se classe à part, elle n'est possible que dans une œuvre d'art.

Fernand Maillaud, hors concours, paysages berrichons bien dans l'air et riches de notations, où chantent les roses et les fleurs.

Alix Marquet, magistral portrait de J. Cézair-Bru. L'un de ces chefs-d'œuvre qui bravent le temps et jalonnent l'histoire de l'art.

Auguste Matisse, hors concours, dont nous nous enorgueillons. Matisse, dont la technique est si profonde ; Matisse, dont l'âme de marin traduit avec tant d'émotion la vision tragique du serenade de la mer.

Matisse, dont l'intense poésie égale dans sa « Sainte Famille », celle des plus grands maîtres anciens ; Matisse, dont la palette moderne est fantastique et magique ; quatre peintures.

M. L. Monnot, jolies natures mortes très classiques.

G. E. Paulin, une bonne étude de tête.

P. E. Perrette, fixe spécialement les bords de l'Armançon en de délicats paysages et expose également une belle nature morte de Reines-Marguerite.

M. F. Roussier-Vilvoque, dont le tempérament fougueux se complait à escalader les abrupts de la Bouzarea et à noter le pittoresque d'un enterrement arabe. Le déraciné Decozi, dont l'œil s'est étonnamment accoutumé à la lumière algérienne, et auquel pas un coin coloré d'El-Ketar n'est étranger.

Paul Rue, deux bons petits paysages.

Mme H. Ruelle-Baucelin, deux bonnes études à Montigny.

A. Roubichon, deux solides œuvres « Treille devant la maison » et « Le Quai au plâtre, à Paris ».

A. Troncy, médaille d'or, bourse de voyage différentes vues de Venise et du Nivernais, fort intéressantes, puis « Sous les branches » et « La Toilette ».

DESSINS, PASTELS ET AQUARELLES

Jules Aglier, deux admirables dessins ; Bèrgère limousine et Pêcheurs des Martignies.

Auguste Berthault, toujours fidèle à ses paysages vaporeux du val de Loire, qu'il connaît bien.

Des lointains aux tons clairs de cobalt et de safran, imprégnés sous un ciel léger de saphir d'eau.

A. Emile Berthelot, jeune artiste du plus brillant avenir. Trois aquarelles.

A. Blin, différentes vues de la Loire qu'il aime passionnément.

Mme M. R. Burial-Christien, fin de journée à Grasse, pastel, chaud et ton.

Cyr Deguerge, toute une série de fresques aquarelles dans la manière des maîtres japonais, remarque qui n'est point sans valeur.

Cyprien Boulet, portrait de Joseph de Ferrières, délicieux pastel, petit chef-d'œuvre plein de jeunesse et de grâce.

G. P. Galez, cinq dessins rehaussés, croquis du front, souvenirs évanouissants.

Mme J. Gaudry-Avill, quatre aquarelles bien lavées (ses roses sont exquises).

P. A. D. Jérôme, La Loire à Nevers le soir.

Mlle Geneviève Jérôme « Mlle L. » dessin et « Mon jardin » aquarelle.

Mme L. Kahn de Chaumareuil, Triptyque « Les Trois clefs musicales », délicates miniatures sur ivoire de bonne tradition.

Mme P. Lemoine-Lagron, Zinnias et roses, aquarelles rutilantes.

Jean Loquin, un pastel : « Le grand parc de Compiègne à l'époque des Jacinthes » juste impression et quatre aquarelles dont « Le Masif du Mont-Blanc » vu de Servoz retient particulièrement l'attention par la hardiesse de sa tâche.

Angèle Matisse, cinq aquarelles, documents d'artiste et un bon portrait où il s'est complu à fixer au pastel la douceur du regard de son modèle.

A. H. Rabin, quatre pastels d'après les maîtres.

J. J. Thevenet, une nature morte et deux dessins d'une recherche très originale.

Suzanne Bizard, « Enfant aux bulles », charmant petit bronze en cire perdue et étonnant buste de femme « L'automne » rappelle certaines œuvres d'Alix Marquet.

C. Champy : « Vieux bretons du Finistère » et « Jeune fille bigonnoise de Pont-l'Abbé », bustes en plâtre d'une interprétation originale.

Mlle C. Dissard, charmant buste de fillette.

E. Fernand-Dubois, dont l'art est fort agréable expose un joli buste en marbre blanc énigmatiquement intitulé : « Laissez-moi » et une statuette plâtre.

R. J. Jossot, dont l'œuvre très moderne mérite l'attention.

Alix Marquet, notre grand statuaire, titulaire de toutes les plus hautes récompenses, deux bustes : celui d'Alfred Massé, écrivain, ancien ministre, portrait frappant de ressemblance et celui d'Armand de Ferrières, soldat et modeste. Mais que dirions-nous de sa statue intitulée « Il n'est pas de roses... » offerte si généreusement à la Ville de Nevers pour son Musée, œuvre symbolique toute de poésie.

Elle valut à son auteur la 1<sup>re</sup> médaille d'or en 1905 et son marbre, le prix national en 1907. C'est simplement l'un des plus beaux morceaux de la sculpture française que nous connaissions, l'une de ces œuvres qui vous élève vers le plan supérieur.

El voici pour terminer cette section la rétrospective du maître Boisseau dont la biographie préface le catalogue.

SCULPTURE

Suzanne Bizard, « Enfant aux bulles », charmant petit bronze en cire perdue et étonnant buste de femme « L'automne » rappelle certaines œuvres d'Alix Marquet.

C. Champy : « Vieux bretons du Finistère » et « Jeune fille bigonnoise de Pont-l'Abbé », bustes en plâtre d'une interprétation originale.

Mlle C. Dissard, charmant buste de fillette.

E. Fernand-Dubois, dont l'art est fort agréable expose un joli buste en marbre blanc énigmatiquement intitulé : « Laissez-moi » et une statuette plâtre.

R. J. Jossot, dont l'œuvre très moderne mérite l'attention.

Alix Marquet, notre grand statuaire, titulaire de toutes les plus hautes récompenses, deux bustes : celui d'Alfred Massé, écrivain, ancien ministre, portrait frappant de ressemblance et celui d'Armand de Ferrières, soldat et modeste. Mais que dirions-nous de sa statue intitulée « Il n'est pas de roses... » offerte si généreusement à la Ville de Nevers pour son Musée, œuvre symbolique toute de poésie.

Elle valut à son auteur la 1<sup>re</sup> médaille d'or en 1905 et son marbre, le prix national en 1907. C'est simplement l'un des plus beaux morceaux de la sculpture française que nous connaissions, l'une de ces œuvres qui vous élève vers le plan supérieur.

El voici pour terminer cette section la rétrospective du maître Boisseau dont la biographie préface le catalogue.

SCULPTURE

Suzanne Bizard, « Enfant aux bulles », charmant petit bronze en cire perdue et étonnant buste de femme « L'automne » rappelle certaines œuvres d'Alix Marquet.

C. Champy : « Vieux bretons du Finistère » et « Jeune fille bigonnoise de Pont-l'Abbé », bustes en plâtre d'une interprétation originale.

Mlle C. Dissard, charmant buste de fillette.

E. Fernand-Dubois, dont l'art est fort agréable expose un joli buste en marbre blanc énigmatiquement intitulé : « Laissez-moi » et une statuette plâtre.

R. J. Jossot, dont l'œuvre très moderne mérite l'attention.

Alix Marquet, notre grand statuaire, titulaire de toutes les plus hautes récompenses, deux bustes : celui d'Alfred Massé, écrivain, ancien ministre, portrait frappant de ressemblance et celui d'Armand de Ferrières, soldat et modeste. Mais que dirions-nous de sa statue intitulée « Il n'est pas de roses... » offerte si généreusement à la Ville de Nevers pour son Musée, œuvre symbolique toute de poésie.

Elle valut à son auteur la 1<sup>re</sup> médaille d'or en 1905 et son marbre, le prix national en 1907. C'est simplement l'un des plus beaux morceaux de la sculpture française que nous connaissions, l'une de ces œuvres qui vous élève vers le plan supérieur.

El voici pour terminer cette section la rétrospective du maître Boisseau dont la biographie préface le catalogue.

SCULPTURE

Suzanne Bizard, « Enfant aux bulles », charmant petit bronze en cire perdue et étonnant buste de femme « L'automne » rappelle certaines œuvres d'Alix Marquet.

C. Champy : « Vieux bretons du Finistère » et « Jeune fille bigonnoise de Pont-l'Abbé », bustes en plâtre d'une interprétation originale.

Mlle C. Dissard, charmant buste de fillette.

E. Fernand-Dubois, dont l'art est fort agréable expose un joli buste en marbre blanc énigmatiquement intitulé : « Laissez-moi » et une statuette plâtre.

R. J. Jossot, dont l'œuvre très moderne mérite l'attention.

Alix Marquet, notre grand statuaire, titulaire de toutes les plus hautes récompenses, deux bustes : celui d'Alfred Massé, écrivain, ancien ministre, portrait frappant de ressemblance et celui d'Armand de Ferrières, soldat et modeste. Mais que dirions-nous de sa statue intitulée « Il n'est pas de roses... » offerte si généreusement à la Ville de Nevers pour son Musée, œuvre symbolique toute de poésie.

Elle valut à son auteur la 1<sup>re</sup> médaille d'or en 1905 et son marbre, le prix national en 1907. C'est simplement l'un des plus beaux morceaux de la sculpture française que nous connaissions, l'une de ces œuvres qui vous élève vers le plan supérieur.

El voici pour terminer cette section la rétrospective du maître Boisseau dont la biographie préface le catalogue.

SCULPTURE

Suzanne Bizard, « Enfant aux bulles », charmant petit bronze en cire perdue et étonnant buste de femme « L'automne » rappelle certaines œuvres d'Alix Marquet.

C. Champy : « Vieux bretons du Finistère » et « Jeune fille bigonnoise de Pont-l'Abbé », bustes en plâtre d'une interprétation originale.

Mlle C. Dissard, charmant buste de fillette.

E. Fernand-Dubois, dont l'art est fort agréable expose un joli buste en marbre blanc énigmatiquement intitulé : « Laissez-moi » et une statuette plâtre.

R. J. Jossot, dont l'œuvre très moderne mérite l'attention.

Alix Marquet, notre grand statuaire, titulaire de toutes les plus hautes récompenses, deux bustes : celui d'Alfred Massé, écrivain, ancien ministre, portrait frappant de ressemblance et celui d'Armand de Ferrières, soldat et modeste. Mais que dirions-nous de sa statue intitulée « Il n'est pas de roses... » offerte si généreusement à la Ville de Nevers pour son Musée, œuvre symbolique toute de poésie.

Elle valut à son auteur la 1<sup>re</sup> médaille d'or en 1905 et son marbre, le prix national en 1907. C'est simplement l'un des plus beaux morceaux de la sculpture française que nous connaissions, l'une de ces œuvres qui vous élève vers le plan supérieur.

El voici pour terminer cette section la rétrospective du maître Boisseau dont la biographie préface le catalogue.

SCULPTURE

Suzanne Bizard, « Enfant aux bulles », charmant petit bronze en cire perdue et étonnant buste de femme « L'automne » rappelle certaines œuvres d'Alix Marquet.

C. Champy : « Vieux bretons du Finistère » et « Jeune fille bigonnoise de Pont-l'Abbé », bustes en plâtre d'une interprétation originale.

Mlle C. Dissard, charmant buste de fillette.

E. Fernand-Dubois, dont l'art est fort agréable expose un joli buste en marbre blanc énigmatiquement intitulé : « Laissez-moi » et une statuette plâtre.

R. J. Jossot, dont l'œuvre très moderne mérite l'attention.

Alix Marquet, notre grand statuaire, titulaire de toutes les plus hautes récompenses, deux bustes : celui d'Alfred Massé, écrivain, ancien ministre, portrait frappant de ressemblance et celui d'Armand de Ferrières, soldat et modeste. Mais que dirions-nous de sa statue intitulée « Il n'est pas de roses... » offerte si généreusement à la Ville de Nevers pour son Musée, œuvre symbolique toute de poésie.

Elle valut à son auteur la 1<sup>re</sup> médaille d'or en 1905 et son marbre, le prix national en 1907. C'est simplement l'un des plus beaux morceaux de la sculpture française que nous connaissions, l'une de ces œuvres qui vous élève vers le plan supérieur.

El voici pour terminer cette section la rétrospective du maître Boisseau dont la biographie préface le catalogue.

SCULPTURE

Suzanne Bizard, « Enfant aux bulles », charmant petit bronze en cire perdue et étonnant buste de femme « L'automne » rappelle certaines œuvres d'Alix Marquet.

C. Champy : « Vieux bretons du Finistère » et « Jeune fille bigonnoise de Pont-l'Abbé », bustes en plâtre d'une interprétation originale.

Mlle C. Dissard, charmant buste de fillette.

E. Fernand-Dubois, dont l'art est fort agréable expose un joli buste en marbre blanc énigmatiquement intitulé : « Laissez-moi » et une statuette plâtre.

R. J. Jossot, dont l'œuvre très moderne mérite l'attention.

Alix Marquet, notre grand statuaire, titulaire de toutes les plus hautes récompenses, deux bustes : celui d'Alfred Massé, écrivain, ancien ministre, portrait frappant de ressemblance et celui d'Armand de Ferrières, soldat et modeste. Mais que dirions-nous de sa statue intitulée « Il n'est pas de roses... » offerte si généreusement à la Ville de Nevers pour son Musée, œuvre symbolique toute de poésie.

Elle valut à son auteur la 1<sup>re</sup> médaille d'or en 1905 et son marbre, le prix national en 1907. C'est simplement l'un des plus beaux morceaux de la sculpture française que nous connaissions, l'une de ces œuvres qui vous élève vers le plan supérieur.

El voici pour terminer cette section la rétrospective du maître Boisseau dont la biographie préface le catalogue.

SCULPTURE

Suzanne Bizard, « Enfant aux bulles », charmant petit bronze en cire perdue et étonnant buste de femme « L'automne » rappelle certaines œuvres d'Alix Marquet.

C. Champy : « Vieux bretons du Finistère » et « Jeune fille bigonnoise de Pont-l'Abbé », bustes en plâtre d'une interprétation originale.

Mlle C. Dissard, charmant buste de fillette.

# CHER

## LE TRANSFERT DU 8<sup>e</sup> CORPS A DIJON

### M. Maginot confirme au maire de Bourges la nouvelle répartition

En prévision d'une prochaine séance du Conseil municipal qui doit avoir lieu samedi prochain, M. Henri Laidier, député maire de Bourges, avait demandé à M. le Ministre de la guerre de vouloir bien lui faire connaître quelle était la situation qui serait faite à la Ville de Bourges dans la nouvelle organisation militaire du pays. M. le Ministre de la guerre vient de répondre par la lettre suivante :

« Monsieur le Député et cher Collègue, « Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la situation qui doit résulter pour la Ville de Bourges du fait du regroupement des troupes prévu par la loi des finances. J'ai l'honneur de vous faire connaître que des nécessités militaires ont imposé des modifications aux limites de certaines régions (5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> en particulier). Il en résulte que l'emplacement normal du siège de la 8<sup>e</sup> région est à Dijon. Par ailleurs, les projets du Gouvernement, déposés devant le Parlement, prévoient que le siège d'un corps d'armée sera maintenu à Bourges, le siège de la 8<sup>e</sup> région étant toujours fixé à Dijon. Cette solution donnera ainsi toute satisfaction à la Ville de Bourges, mais on ne saurait toutefois préjuger des décisions du Parlement à ce sujet, et, jusqu'à nouvel ordre, conformément aux dispositions de l'article 129 de la loi des finances, le corps d'armée et la région doivent rester unis sous un même commandement. Dans ces conditions et faisant état de la latitude laissée au Gouvernement par le règlement aux limites d'une région publique portant modification aux limites de la région de Bourges, j'ai décidé de maintenir provisoirement le siège de la 8<sup>e</sup> région de corps d'armée à Bourges.

« Veuillez agréer, etc. »

On nous assure que le député maire de Bourges n'a pas l'intention de s'en tenir là et qu'il poursuit activement ses démarches pour que soient exactement précisés les corps et services qui, dans l'intention de l'état-major général, seront maintenus à Bourges, ainsi que l'importance numérique des hommes de troupe.

Attaque nocturne. Vendredi soir, vers 9 heures, 31 Étienne Lacroix, 28 ans, demeurant au Moulin, passait dans le chemin qui rejoint le cimetière St-Lazare, quand il fut attaqué par 3 individus dont l'un le frappa d'un violent coup de poing. Il a déposé plainte à la police qui a opéré une enquête.

Concert vocal. — Voici le programme du concert vocal qui sera donné par la société chorale des Etablissements de l'Artillerie de Bourges, le jeudi 6 septembre 1923, à 8 h. 30 précises au Jardin de l'hôtel de ville.

Le dernier jour de Pompéi, chœur à 4 voix (J. Ritz) ; 2. Réve bleu, valse chantée (L. Samblin) ; 3. Mignonne, idylle, double quatuor (W. Bordjoni) ; 4. La Couvée, chœur à 4 voix (P. Hanriot) ; 5. Le Voyage en Chine, le chœur du cidre (P. Bannou).

N. B. En cas de mauvais temps, le concert n'aura pas lieu.

Bureau des contributions. — Le député-maire de Bourges informe les pensionnés des Etablissements militaires et les Prévoyants du Cher, et ceux dont la pension est à échéance du 1<sup>er</sup> septembre prochain, que la délivrance des certificats de vie aura lieu les 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 septembre.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit 7<sup>e</sup> ; du jour 17<sup>e</sup> ; hauteur barométrique 761.

Prévisions : nuages à éclaircies ; tendance à une amélioration. (Observations de M. Abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges.)

Pèlerinage du Berry. — Le pèlerinage du Berry à Lourdes, prévu au dimanche, dimanche, Le départ du Cher aura lieu à 16 h. 7, à Bourges et celui de l'Indre à 17 h. 22 à Châteauroux.

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Bourges est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

Le chemin aboutissant dans la rue de Plouzeau et de la gare, est un très grand quartier de foie et un char à banc de boucher, entièrement neuf, fut consumé tout entier.

A 11 heures, les pompiers accourus sur le lieu du sinistre sauveront les jardins environnants qui auraient, par les laies, communiqué le feu aux maisons tout proches.

Les dégâts bien que purement matériels, ne s'en trouvent pas moins très élevés.

Les atteintes plus de 25.000 francs.

CHATEAU-CHINON

Etat civil : — Jean Dangel.

Naissance. — Jeanne Vacher, veuve Ruelle, 89 ans.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

CHATEAUMILLANT

Elections municipales. — Par arrêté de M. le Préfet du Cher, le 27 août, la commune de Chateaumillant est convoquée pour le dimanche 16 septembre, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Antonin Massard, démissionnaire, et de M. Charles Moran, conseiller municipal, démissionnaire également.

# SAONE-&LOIRE

## Il vole son associé et disparaît

### Sa victime, un vierzonnais n'a pu que déposer une plainte

Vierzon, 1<sup>er</sup> septembre (de notre correspondant particulier). — A Vierzon-Bourgeois, MM. Thibault et Delaborde, successeurs de M. Dupressoir, se sont associés pour la fabrication des agglomérés et mortiers en ciment.

Ces jours derniers l'un des deux associés M. Thibault, se présenta au nom de l'association chez divers clients pour leur demander des acomptes qui étaient nécessaires pour faire face à des traites à échéance de fin août.

Il recueillit ainsi plusieurs milliers de francs. Mais au lieu de les apporter à son associé, il prit la fuite, emmenant même la bicyclette de celui-ci qui a immédiatement avisé la gendarmerie.

L'ARRESTATION D'UN DESERTEUR AMÈNE D'AUTRES DECOUVERTES

Dans la journée de vendredi, deux gendarmes en tournée à Mafus, rencontrèrent 3 individus dont l'attitude leur parut suspecte. Ils s'arrêtèrent pour vérifier leur identité mais l'un d'eux prit la fuite. Celui qui restait, Raymond Bacon, 20 ans, et la fille Bongrand, 16 ans, sans domicile fixe furent mis en état d'arrestation, pour agression. La jeune fille déclara qu'elle avait quitté sa famille habitant Nevers, le 4 juillet dernier en compagnie d'André Gendreau, 19 ans, déserteur du 13<sup>e</sup> régiment d'infanterie. C'est cet individu qui avait pris la fuite en apercevant les gendarmes. Ceux-ci le découvrirent vers 10 heures à Bussy, dans une association avec M. Delaborde. Il venait de quitter son associé en emportant une somme de 2.400 francs et une bicyclette appartenant à M. Delaborde.

RENVERSE PAR UNE AUTOMOBILE

M. Lauvergeat, facteur de Vierzon à Mérean, a été renversé sur la route par une auto qui lui a fait perdre connaissance. Le coup fait, les agents l'ont conduit à la halte, le dernier train du soir, qui devait les ramener au Creusot. Les gendarmes procédèrent sur le champ à leur interrogatoire. Ils reconnurent avoir porté des coups au charretier Montcharmont, mais prétendirent avoir été provoqués, cependant que les témoins les contredirent formellement sur ce point.

Procès-verbal a été dressé contre eux et transmis au parquet d'Autun.

DUN-SUR-AURON

CONCOURS DE

Foires & Marchés de la Région

CHALON-SUR-SAONE. — Le marché de ce matin était bien approvisionné en légumes, vendus de 4 à 6,25...

On cotait : les pommes reine Claude 0,75 le kilo ; les mirabelles de Lorraine 1 fr. 10 et les dames fines de la région de Varennes 0,40 le kilo.

Les raisins blancs valaient de 1 fr. à 1,75 la livre ; les poires beurré valaient 1,25 la livre ; les pêches de vigna 1,50 à 1,75 le kilo.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

NEVERS (Marché Carnot). — On cotait : poulets, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

PARAY-LE-MONIAL. — On cotait : beurre, 6 à 6,50 la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; gros poulets, de 22 à 24 fr. la pièce ; poulets moyens de 16 à 20 fr. la pièce ; petits poulets, 14 à 16 fr. la douzaine ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. — Au marché de ce jour, on cotait : viande de boucherie, au demi-kilo ; bœuf, 2,50 à 3,50 ; veau, 2,50 à 3,50 ; mouton, 3 à 5 fr. ; porc, 4,50 à 5 fr. ; volailles, la paire ; poulets, 15 à 22 fr. la douzaine ; canards, 18 à 25 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

SAINT-SAULGE. — On cotait : beurre, du pays, 7 fr. ; beurre de Normandie, 7,50 la livre ; fromages du pays, 1 fr. ; Camembert, 2,50 l'unité ; Orléans, 2 fr. l'unité ; poulets, 18 à 28 fr. la pièce ; canards, 18 à 25 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

YGRANDE. — On cotait : beurre, 7 fr. le kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine ; fromages de vache, 0 fr. 70 la livre ; fromages de chèvre, 0 fr. 60 ; fromages frais, 0 fr. 75 à 1 fr. la pièce.

VACHES BRETONNES. VINGT VACHES BRETONNES ET ROUGES DU LEON seront à vendre, le Lundi 3 Septembre, à CHARENTAY-SAINT-IMBERT, et le Vendredi 7, au Champ-de-Foire de MOULINS (Allier), par M. CYR MORAND, de Charentay-Saint-Imbert (Nièvre).

HALLS CENTRALES DE PARIS. VIANDES. — Cours moyen au kilo : Bœuf. — Quart derrière, 1<sup>er</sup> qualité, 6,50 ; aloyau, 1<sup>er</sup> qualité, 9,20 ; paleron, 1<sup>er</sup> qualité, 3,50 ; Mouton. — Entier, 1<sup>er</sup> qualité, 10,50 ; épaule, 1<sup>er</sup> qualité, 7,00 ; poitrine, 1<sup>er</sup> qualité, 5,80. Veau. — Entier ou demi, 1<sup>er</sup> qualité, 9,00. Porc. — Demi porc, 1<sup>er</sup> qualité, 8,80.

VOLAILLE. — Canards de ferme, la pièce 6 à 8 ; oies, 14 à 20 ; poulets Chartres, 10 à 12,25 ; poulets toutes provenances, 9,50 à 11. LÉGUMES. — Pommes de terre Hollande, les 100 kilos, 60 à 70 ; pommes de terre chair blanche, 30 à 40. BEURRE. — Le kilo : Charente, Poulton, 0 à 14 ; Touraine, 10 à 14 ; Marchands, 9 à 12,80 ; CEUFS. — Le mille : Brie, Beaune, 480 à 600 ; Bourbonnais, Nivernais, 470 à 510 ; Touraine, 510 à 610 ; Etrangers, 410 à 450.

Foire-concours de La Pacaudière

La grande foire-concours organisée par la ville de La Pacaudière et l'Union des Syndicats d'élevage du canton de La Pacaudière se tiendra cette année le samedi 13 et le dimanche 14 octobre 1923. Comme les années précédentes, ce concours est déjà certain de remporter un important succès et les éleveurs de la région sont assurés de maintenir de trouver exposé un lot intéressant de veaux reproducteurs sortant des meilleures écuries de la région.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

On cotait : les œufs de poules, 19 à 20 fr. la douzaine ; canards, 18 à 20 fr. la douzaine ; dindes, 25 à 45 fr. la pièce ; oies, 20 à 30 fr. la pièce ; lapins, 12 à 25 fr. la pièce ; choux, 5,50 à 6,50 la douzaine ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; pommes de terre, 0,60 à 0,80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la livre.

RENTES VIAGÈRES

AUX TAUX TRÈS AVANTAGEUX DES DERNIERS TARIFS AUTORISÉS. La Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie, pour une somme de 10.000 fr. qui lui est versée, donne actuellement : A solvaux-à six ans : 1.161 fr. A solvaux-à dix ans : 1.361 fr. A quatre-vingt ans : 1.370 fr. A quatre-vingt-dix ans : 2.230 fr. (Arrangés payables par semestre).

LA REVUE HEBDOMADAIRE. — Les tribulations du ministre Polignac par Guy de Montbel. — Le peuple allemand n'a pas conquis la mer par le général Pelelier.

Abonnements : un an 52 francs — six mois 28 francs — trois mois 15 francs. Abonnement d'un an payable en deux fois sur demande — Spécimen gratuit. Administration : 8 rue Garancière, Paris.

MANUFACTURES FRANÇAISES D'AMEUBLEMENTS

Maison COLLET-MERIAUD Varennes-sur-Allier (Allier). Nous informons le public que notre CATALOGUE GÉNÉRAL EST PARU.

Il contient 100 pages grand format et environ 1.000 photographies représentant un choix très important de : Literie, Sièges, Meubles de tous genres et accessoires divers d'ameublements.

PRODUITS GARANTIS. CONDITIONS D'ENVOI. — Vu le prix de revient élevé de ce catalogue, nous l'adressons franco et recommandé sur toute demande accompagnée de 5 francs.

Accordeons Napolitains, Stradella, Vercelli et Tyroliens, Violons, Mandolines, Phonographes, Disques et tous les instruments de musique. Bicyclettes, Machines à coudre, Voitures d'enfants. Catalogue gratuit. BENAZET, fabricant, 5, rue de la Procession, Paris.

ROUGE DU CHIEN. Guérison rapide et certaine par le PHIBEM-VÉTÉRINAIRE. Envoi franco contre mandat de 6 fr. Ancienne Maison DAUMOND E-BÉZIE, pharm., 69, r. Bressigny, ANGERS.

Officiers Ministériels. HOSPICE DE DECIZE. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Officiers Ministériels. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Officiers Ministériels. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Officiers Ministériels. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Officiers Ministériels. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Officiers Ministériels. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Officiers Ministériels. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Officiers Ministériels. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Officiers Ministériels. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Officiers Ministériels. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Officiers Ministériels. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Officiers Ministériels. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Officiers Ministériels. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Officiers Ministériels. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Officiers Ministériels. ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

HERNIE

LA GUÉRISON certaine et radicale de la hernie peut être obtenue en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote M. GLASER à compression souple de M. GLASER le grand spécialiste de Paris, 21, Sébastopol, 44 Anc. n° 63.

Desireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils. Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à : NEVERS, 8 sept. tré, hôtel Terminus. COSNE, 9, hôtel du Cerf. LA GUERCHÈRE-SUR-LAUBOIS, mardi 11, hôtel de la Poste. BOURGES, jeudi 13, hôtel de France. AVALLON, samedi 15, hôtel de la Poste. GIEN, mercredi 19, de 8 h. à 3 h., hôtel de l'Écu et Poste. AUTUN, jeudi 27 septembre, hôtel Moderne.

VARICES — OBESITÉ. Matrice, Déplacement des Organes, Traite de la HERNIE, BROCHURE DES BAS à Varices et Ceintures Hérisées, Extra. de l'Album des Ceintures Maillots, Franco sur demande.

PLUS DE SOURDS par la MÉTHODE Scientifique et rationnelle DICKSON. Il n'est pas sourd celui qui ne veut pas entendre. Cette vérité est aujourd'hui confirmée depuis que l'apparition en France de la MÉTHODE DICKSON, 75, faubourg Saint-Martin, à Paris, a constitué une révélation dont toute la presse s'est faite l'écho.

Cette méthode, unique comme prophéte auriculaire, rend immédiatement la faculté de l'ouïe et réussit là où tous les autres essais ont échoué, comme vous le prouve l'attestation suivante : « Monsieur DICKSON, « En deux mois, grâce à votre MERVEILLEUSE MÉTHODE, et alors que j'étais complètement SOURD, j'entends très normalement et n'ai plus ni bourdonnements, ni sifflements d'oreilles. »

VERNON-BESARD, Chevenelle-les-Montils (Loir-et-Cher). Aussi est-ce pour nous un devoir d'avertir les intéressés de ne pas confondre et d'aller voir en toute confiance l'habile spécialiste qui fera la démonstration de la merveilleuse Méthode DICKSON à : BRINON-SUR-BEVRON, Mercredi 5, Hôtel Central (M. Rocher). VAREZ, Vendredi 7, Hôtel du Commerce. NEVERS, Samedi 8 Septembre, Hôtel Terminus (place de la Gare). COSNE, Dimanche 9, Hôtel Moderne. CHATEAU-CHINON, Lundi 10, Hôtel de la Poste. CORBIGNY, Mardi 11 Septembre, Hôtel du Commerce. NEVERS, Mercredi 12, Hôtel de la Poste. CLAMECY, Mercredi 12, Hôtel de la Poste.

ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

ADJUDICATION DE TRAVAUX. Le maire de Decize, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Decize, le 14 septembre 1923, à 14 heures, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de divers travaux d'agrandissement et réparations aux bâtiments actuels de l'hospice de Decize.

Etudes de : M. G. BERTHELIER, notaire à Corvol-Orgueilleux (Nièvre)
M. L. GUENARD, docteur en droit, avocat-avoué à Clamecy.

D'un Fonds de commerce de Boulangerie-Pâtisserie
Sis à Corvol-Orgueilleux, Grande-Rue, comprenant :
1° L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage.

Etude de M. GUILLERAND, notaire à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
A VENDRE A L'AMIABLE
En bloc ou en détail

La Propriété du Moulin de Dompierre
Sise à proximité de la commune de Dompierre (Nièvre), et comprenant :
Granges et écuries de construction récente.

Et à M. LONDONCHUTZ,
négociant en immeubles, 85, rue Emile Zola, à Troyes et 5, rue Greffulhe, à Paris.

La Propriété d'Augiard
Sise au lieu de ce nom, commune de Limanton

Table listing property details for Augiard: 1° BATIMENT D'HABITATION, 2° LE PETIT PIRE, 3° LA VOYERIE, etc.

A VENDRE A L'AMIABLE, EN BLOC OU EN DETAIL, AU GRE DES AMATEURS
Le dimanche 23 septembre 1923, à partir de 10 heures du matin, à Varennes-les-Nevers, en la salle d'auberge de M. PASSERAN.

Le Domaine de Boulorges
Sis au lieu de ce nom, commune de Varennes-les-Nevers, à 10 kilomètres de Nevers, comprenant :
Bâtimens d'habitation et d'exploitation en très bon état.

Le Petit Domaine du Chaillou
Sis sur la commune de Chaulgnes et par extension sur celle de Parigny-les-Vaux, à 4 kil. de Pourques-les-Éaux.

Le très bon Domaine de Nainhat
Sis commune de Diennes, à 5 kilomètres de Cerey-la-Tour, de la contenance de 83 hectares environ.

1° Propriété de 130 hectares environ
2° Bonne Propriété de 80 hectares environ
3° Emplacement pour affaire industrielle

A VENDRE A L'AMIABLE
1. MAISONS à usage d'habitation et commercial (centre de la ville, plusieurs livres de location).

ACHATS & VENTES DE FONDS DE COMMERCE
POISSONNERIE, MAREE, CONSERVES, Gde ville de Centre, Bail 11 ans, Loyer 3.500. Magas. import. Prix 70.000 fr.

ACHATS & VENTES DE FONDS DE COMMERCE
BLANCHISSERIE MODERNE, bien située, grande ville, l. long bail. Loyer 3.000. Prix av. tout le mater. 125.000 à débattre.

ACHATS & VENTES DE FONDS DE COMMERCE
BLANCHISSERIE MODERNE, bien située, grande ville, l. long bail. Loyer 3.000. Prix av. tout le mater. 125.000 à débattre.

ACHATS & VENTES DE FONDS DE COMMERCE
BLANCHISSERIE MODERNE, bien située, grande ville, l. long bail. Loyer 3.000. Prix av. tout le mater. 125.000 à débattre.

ACHATS & VENTES DE FONDS DE COMMERCE
BLANCHISSERIE MODERNE, bien située, grande ville, l. long bail. Loyer 3.000. Prix av. tout le mater. 125.000 à débattre.

ACHATS & VENTES DE FONDS DE COMMERCE
BLANCHISSERIE MODERNE, bien située, grande ville, l. long bail. Loyer 3.000. Prix av. tout le mater. 125.000 à débattre.

Etude de M. BAYLE, notaire à Nevers
A VENDRE A L'AMIABLE, EN BLOC OU PAR LOTS
Terrain à bâtir
situé à Nevers, en bordure de la rue Louis-Vielat, à proximité du boulevard Victor-Hugo, d'une étendue totale de 12.650 M2.

Et à MM. Bernheim frères et fils,
23, rue de l'Arcade, à Paris. Téléphone : Gutenberg 13.88.

Etude de M. BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers
A VENDRE A L'AMIABLE
EN BLOC, PAR LOTS OU AU DETAIL
Domaine de Coudes

Etude de M. SARRET, notaire à Saint-Gerand-le-Puy (Allier)
A VENDRE A L'AMIABLE
EN BLOC, PAR LOTS OU AU DETAIL
AU GRE DES ACQUEUREURS
Domaine des Brossards

Etude de M. AUCOPT, notaire à Commentry (Allier)
A VENDRE A L'AMIABLE
En bloc ou en détail
La propriété des "Brières"

Etude de M. AUCOPT, notaire à Commentry (Allier)
A VENDRE A L'AMIABLE
En bloc ou en détail
Le Domaine de la "Jarry"

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cerey-la-Tour
A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou par lots
Le très bon Domaine de Nainhat

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cerey-la-Tour
A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou par lots
Le très bon Domaine de Nainhat

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cerey-la-Tour
A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou par lots
Le très bon Domaine de Nainhat

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cerey-la-Tour
A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou par lots
Le très bon Domaine de Nainhat

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cerey-la-Tour
A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou par lots
Le très bon Domaine de Nainhat

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cerey-la-Tour
A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou par lots
Le très bon Domaine de Nainhat

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cerey-la-Tour
A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou par lots
Le très bon Domaine de Nainhat

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cerey-la-Tour
A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou par lots
Le très bon Domaine de Nainhat

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cerey-la-Tour
A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou par lots
Le très bon Domaine de Nainhat

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cerey-la-Tour
A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou par lots
Le très bon Domaine de Nainhat

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cerey-la-Tour
A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou par lots
Le très bon Domaine de Nainhat

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cerey-la-Tour
A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou par lots
Le très bon Domaine de Nainhat

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cerey-la-Tour
A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou par lots
Le très bon Domaine de Nainhat

FONDS DE COMMERCE DE VINS EN GROS, maison fondée en 1890, à céder sur 1923 ou 1924. Matériel nécessaire, vastes magasins avec dépendances, à proximité de la gare de Néronde.

Entreprise Générale de Constructions, Charpente, Maçonnerie, Scierie, Mécanique, Menuiserie, Chauffage, etc.

CABINET A. MARTINAT
3, Rue Litré, BOURGES

BOULANGERIE seule dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

BOULANGERIE dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

BOULANGERIE dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

BOULANGERIE dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

BOULANGERIE dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

BOULANGERIE dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

BOULANGERIE dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

BOULANGERIE dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

BOULANGERIE dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

BOULANGERIE dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

BOULANGERIE dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

BOULANGERIE dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

BOULANGERIE dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

BOULANGERIE dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

BOULANGERIE dans commune du Cher, affaires 2 quintaux par jour, cheval, voiture, bail 9 ans, loyer 600 fr. Prix 15.000 fr.

PERSONNEL

COMMIS CHARCUTIER. Bonnes références. S'adresser à M. MILON, charcutier, à Imphy (Nièvre).

APPRENTI nourri et logé, bonne famille pour magasin de nouveautés. S'adresser à M. MAZOUER, nouveautés, à Montargis (Loiret).

APPRENTI NOYATEUR 13 à 14 ans, présenté par ses parents. S'adresser à M. LENOIR, à Cluses des Granges, rue Boyet, Nevers.

OUVRIER POUR ATELIER DE TAILLEUR sur mesure à l'année. S'adresser à M. LENOIR, à Cluses des Granges, rue Boyet, Nevers.

UN JEUNE HOMME, libéré du service militaire, pour travail de bureau. S'adresser au bureau du journal.

UN OUVRIER MENUISIER et UN MANŒUVRE céramique, logés, nourris. S'adresser à M. E. MILLON, industriel, à Pontigny (Yonne).

Bons Ouvriers Confiseurs
Jeunes gens de préf. ont demandé pour confiserie de gros. Ecr. av. réf. M. FERRE et C°, 50, r. Châteaux, LIMOGES. Travail assuré toute l'année.

JEUNES TOURNEURS
Se présenter tous les jours de 10 à 11 heures, aux Ateliers Electro-Industriels, 8 bis, rue des Vertpés, Nevers.

VOYAGEUR EN TITRE
S'adresser Fabrique de Chaussures POISLE et Fils, 12, av. des Fossés-Roy, à Bourges.

BON REPRESENTANT pour fabrication de LITS, CAGE et SOMMIERS METALLIQUES. S'adresser à J. FEINTIN, Villa Maurice, 79, rue Claude-Decean, Paris, 12e.

UN SCIEUR au ruban ou à la circulaire. UN JEUNE HOMME de 17 à 18 ans, pour faire des livraisons de chauffage. Nourri et couché. S'adresser à M. A. NOURRY, scierie à Imphy (Nièvre).

BONS OUVRIERS PLOMBIERS-ZINGUEURS. S'adresser à M. MASSON, plombier, rue de la Pelletterie, Nevers.

GENS DE MAISON
Bonne à tout faire, sachant cuisine, sériuses références. S'adresser Pharmacie REUILLOIN, avenue Georges-Clemenceau, Nevers.

Cabinet de M. Louis ALEXANDRE

A CÉDER
MERCERIE-BONNETERIE, bon quartier de Nevers, 3 jol. logement ; loyer 900 fr. Prix : 15.000 fr.

CAFÉ, avec salle de danse, gros canton du Cher ; loyer 1.000 fr. long bail ; grand logement jardin. Prix : 32.000 fr.

CAFÉ-COMPTOIR et CHAMBRES MEUBLES à Nevers, Quartier d'avenir. Prix demandé : 45.000 fr.

A Vendre FONDS DE COMMERCE situé à Garchizy, près Fourchambault, comprenant salle de café avec billard, buvette, bal, cuisine, cave, cinq chambres au 1er étage, remise, cour avec dépendances, eau et électricité. Jouissance de suite.

ATELIER DE FORGE et CHARRONNAGE, très bien situé, à céder à Nevers. Bail très intéressant, outillage complet, force électrique. S'adresser au Bureau du Journal.

VENTES
Baraquements
provenant du camp américain de Nesves-sur-Loire.

ATELIERS DE LA RHONELLE, à MARLY-VALENTIENNES (Nord), demandent OUVRIERS et aide-ouvriers en bois, charbons, charpentiers, terreurs et aide-terreurs pour réparation de vagnage pour usine de Marly et chantiers de Limeux (Pas-de-Calais). Facilités de transport seront accordées. Facilités de couchage pour célibataires. Adresser demande ou se présenter à Marly.

Pianos

Pianos neufs, garantis 2.495 francs
Bureau du journal.

Pianos
Pianos neufs, noyer ou palissandre, 2.600 fr. à disposition. Références par milliers sur piano vendus.

# Grands Magasins de Nouveautés AUX DAMES DE FRANCE

-: 94, Rue du Commerce, NEVERS :-

## NOUVEAUTÉS - AMEUBLEMENT - MÉNAGE

### PROCHAINEMENT OUVERTURE

DORNES. — CHASSE GARDEE  
AVIS  
La Chasse est expressément réservée sur les propriétés de MM. Vexenat, L. Seulliet et Laroche.

**ATTENTION !!!**  
**M. MAILLAULT**, Fro-mages en gros, précédemment 12, rue Saint-Didier, à l'honneur de rappeler à sa clientèle que ses Bureaux et Magasins sont transférés depuis le 13 courant  
**6, Rue Claude-Tillier, 6**  
Anciens Bâtimens de la Société « L'HIRONDELLE »  
où toute la correspondance devra être adressée.

**PUCES du Chien**  
Destruction garantie en un seul lavage avec le véritable  
**SAVON DECADE**  
Mais exigez bien le véritable, portant la signature : Décade. Prix : 2 francs, dans les bonnes pharmacies. A défaut, envoi franco contre mandat à MM. DECADE et Cie, AURILLAC (Cantal).  
Dépositaires : Nièvre : Pharm. BURDINAT, BERNAMONT, MONNOT et FOURNIER, à Nevers ; BOYRON, à Guéigny ; FOUACHE, à Lucenay-les-Aix ; SUCHET, à Fours ; SUISSE et GIRAUD, à Saint-Pierre-le-Moitié ; VINCENT, à Brion ; MIGNOT et LEGRAND, à Corbigny ; POURTOY, à Châtillon ; DELABRIERE, à Cosne ; PETIT, à Moulins-Engilbert ; CARRE, à Decize ; MORICE et MOURGUY, à La Machine.  
Cher : LAGRILLIERE, à Saint-Martin-d'Aux ; GRAND, CAMUS, DUSSAIGNE, à Saint-Amand ; COUDY, à Mehun-sur-Yèvre ; LARGHE, aux Aix d'Angillon ; CAVIEZEL, à Athisny ; GABERT et CARAT, à Guin ; MASSICART, à Châteaumeillant ; JACQUET, à Châteauneuf-sur-Cher ; PIEDON, à Dun-sur-Auron ; MOULIN, à La Guerche.

**L'ORANGEADE TERRIER**  
est un délice pour le palais



se boit avec de la glace pilée ou avec de l'eau bien fraîche.

Le meilleur des rafraichissans  
TERRIER-BOURDIN, Cosne (Nièvre)

**Automatic-Piano**  
Grande marque Française  
Succursale de Clermont-Ferrand,  
48, Av. Albert-Elisabeth (près la Gare), tél. 8-08  
**L. CECIVI, directeur**  
les plus sonores, construction parfaite  
Facilité de paiement, ne pas confondre avec les revendeurs. 13.608

**PELLETERIES - FOURRURES**  
**Gilbert TISON**  
27, 29, rue des Bouchers, 27, 29  
MOULINS (Allier)  
Vêtements, cravates, manchons transformables et réparations corbelles de marisages. Descentes de lit et couvertures pour voitures d'enfants. Mégisserie peaux et montage Tapis. — En saison d'hiver, achat de sauvagines, maris, foushes, renard, putois, loutres, etc.

**ESTOMACS GUÉRIS**  
Par le traitement à base d'**EUPÉPTASES DUPEYROUX** : M<sup>me</sup> Marie SAULE, 54, rue de Patey, à Paris (XVII<sup>e</sup>), fatiguée par l'alimentation de sa fille, prolongée pendant 15 mois, commença à souffrir de l'estomac en 1904; elle avait de l'impatience, le teint jaune et des douleurs gastriques qui augmentèrent et furent bientôt suivies de vomissements répétés d'un liquide algro et abondant après chaque repas. Ses souffrances devinrent tellement atroces qu'on dut recourir aux piqûres de morphine. Hospitalisée à plusieurs reprises sans résultat, M<sup>me</sup> Saule arriva à un état squelettique. Apportée en 1908 à ma consultation, on dut la moter sur une chaise; M<sup>me</sup> Saule suivit pendant quelque temps le traitement à base d'Eupéptases, elle reprit du poids et se remit à travailler pour élever ses trois enfants dont elle était le seul soutien, son mari étant mort en 1908. En 1912, elle recommença à souffrir horriblement. En 1914, voulant aller à Lourdes, il lui fut demandé, à la Direction des Pèlerinages où elle s'adressa, des documents établissant le diagnostic. Après radiographie faite à l'hôpital Marie Lannelongue, ce diagnostic fut : épithélioma gastrique. La guerre empêcha le départ du pèlerinage et M<sup>me</sup> Saule continua sa vie de martyre. Elle fut hospitalisée en 1917 à la Pitié. Trois examens radiographiques révélèrent la présence d'une tumeur bouchant la lumière de l'intestin; l'opération fut décidée, elle devait être faite dans un service réputé de la Salpêtrière devant une quinzaine de médecins que le cas intéressait. On fit revenir des armées les frères de la malade; sa fille vint lavoir une dernière fois, quand, prise d'une peur irraisonnée, M<sup>me</sup> Saule voulut sortir immédiatement de l'hôpital et partit avec sa fille, à demi vêtue, malgré les instances du personnel. Elle reprit alors le traitement à base d'Eupéptases. Son état s'améliora, elle vomit de moins en moins, puis les vomissements s'arrêtèrent; après deux ans de traitement M<sup>me</sup> Saule se considéra comme guérie, car en septembre 1919, étant allée chez son frère à St-Léger, dans l'Indre, elle put boire et manger comme tout le monde. En novembre 1920, elle digérait n'importe quoi sans le secours d'aucun médicament; dans sa lettre du 23 mars 1923, M<sup>me</sup> Saule déclare qu'elle continue à bien digérer. — Le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, envoie sur demande, gratis et fr. son Traité des Maladies de l'Estomac et de l'Intestin, ainsi que son Questionnaire pour Consultations gratuites par correspondance. L'expédition adomicile, par poste, franco, une grande boîte d'Eupéptases en poudre contre 11 fr. en mandat-carte. Consultations, 5, Square de Messine, Paris, tous les jours non fériés, de 10 à 12 h.

**Ch. Ruphy ANNECY** **CHOCOLAT D'ANNECY** Le plus Fin Le Meilleur  
Représentant à Nevers : **J. BONABEAU, 2, place du Musée**

**CHASSEURS ! RETENEZ BIEN CECI**  
Aucune Maison ne peut rivaliser nos PRIX  
**NOTRE CATALOGUE VOUS DIRA POURQUOI**  
4.000 FUSILS DE CHASSE  
Le Meilleur Marché de toute la France  
**L'ABEILLE et Consortium de Fabricants d'Armes, 81, Rue de Turbigo, PARIS**



Pour supporter sans fatigue la chaleur,  
Combattre le manque d'appétit  
Et donner des forces,  
rien ne vaut le  
**VIN DUFORT**  
15.50 le litre, 8.75 le demi-litre  
PHARMACIE PETIT  
Moulins-Engilbert (Nièvre) 2889

**LAPINS MALADES**  
Gros ventre, anémie, coqueluche, diarrhées, etc.  
**POUDRE KLAPPA**  
remède radical, guérit, rebâtit, nettoie  
Boîte : 40 c. — 6 boîtes : 2 fr. 50  
Mandat ou remboursement.  
Ph<sup>ie</sup> GIBANO, 5, Square de Messine et toutes Ph<sup>ies</sup>

LA POUDRE KLAPPA déposée, curative et préventive est le remède scientifique contre la MORTALITE DES LAPINS ; leur en donner en toute saison ils auront en outre une chair ferme et savoureuse.  
Dépôts Ph<sup>ie</sup> BERNAMONT et REULLON, à Nevers, L'HOTEL à Moulins, BILLEBAUD à Paray-le-Monial.

## UNE DÉCOUVERTE INTÉRESSANTE

GUÉRISON après soulagement immédiat par LA

# POUDRE DE L'HOPITAL

## MALADIES D'ESTOMAC

AIGREURS, GASTRITES, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, DILATATIONS, VOMISSEMENTS, LOURDEURS  
MAUVAISES DIGESTIONS -- INTESTINS -- PLUS DE CONSTIPATION NI ENTERITE



— Mon estomac me fait tellement souffrir, que je n'ai plus d'appétit, et puis d'une humeur masochiste... priez-vous m'indiquer la recette de ces magiciens, qui mangent comme des ogres, et sont sains comme des pépins ?  
— C'est très simple, Monsieur ; ils prennent tous de la Poudre de l'Hôpital ! !

On est enfin arrivé à trouver une spécialité LA POUDRE DE L'HOPITAL qui donne des résultats surprenants dans les dyspepsies, aigreurs, gastrites, dilatations, gastralgies, vomissements et tous les maux d'estomac. Cette spécialité, véritable découverte scientifique, régularise l'intestin en aidant l'action de la nature, donc elle guérit la constipation et l'enterite ; elle chasse la bile et donne une active circulation du sang, supprimant ainsi les migraines, insomnies, vertiges et tous les accidents du retour d'âge dus à une mauvaise circulation du sang. Agir sur l'estomac et l'intestin, organes étroitement liés pour rendre utile l'alimentation humaine, voilà le grand résultat obtenu par LA POUDRE DE L'HOPITAL.  
Essayez de prendre cette spécialité si connue à Paris, prescrite par des médecins spécialistes, et vous serez étonnés des résultats, car LA POUDRE DE L'HOPITAL est une spécialité vraiment scientifique qu'il était utile de signaler à nos lecteurs. —  
Votre pharmacien peut vous procurer de « La Poudre de l'Hôpital » (en poudre ou en comprimés) dans les 24 heures, chez tous ses fournisseurs de gros.  
Paris : Pharmacie Normale, 19, rue Drouot ; Nevers : Pharmacie Bernamont, Pharmacie Reullon, Pharmacie Fournier ; Clamecy : Pharmacie Pilgrain ; Pouilly-sur-Loire : Pharmacie Crocq ; Corbigny : Pharmacie Mignot ; Guéigny : Pharmacie Boiron ; Decize : Pharmacie Carré ; La Charité : Pharmacie Lechevin, Pharmacie Prud'homme ; Lucenay-les-Aix : Pharmacie Fonchex ; Saint-Benin-d'Azy : Pharmacie Girard ; Fourchambault : Pharmacie Gobillot ; Cosne : Pharmacie Seguin, Pharmacie Palliard, Pharmacie Cocos ; Vary : Pharmacie Jules Suisse ; Saint-Pierre-le-Moitié : Pharmacie Charles Suisse et toutes pharmacies.

**HERNIEUX**  
Dans un but humanitaire et pour permettre à chacun, riche et pauvre, de se guérir à peu de frais, la Manufacture des Bandages Orthos, France, adresse, gratuitement, par unité, des bandages anatomiques spéciaux à 12, 16 et 25 fr. plus les marchandises sont prises de fabrique. Demandez aujourd'hui même le brochure descriptive illustrée envoyée gratuitement sur simple demande.  
MANUFACTURE DES BANDAGES ORTHOS, 2, Rue de Cambérac

**PAPILLON NOIR**  
CIRAGE-CREME, A. MULARD, PANTIN

Demandez le CATALOGUE ILLUSTRÉ envoyé Gratis et Franco par  
**TRIBAUDEAU**  
Fabricant principal à BESANCON  
6 Premiers Prix — 25 Médailles d'Or  
La plus ancienne Fabrique Française vendant directement au Public  
**MONTRES - BIJOUX RÉVEILS - ORFÈVRE**  
REMONTOIR, Homme ou Dame, en NICKEL, 25 fr.  
ou ACIER noir, garanti, depuis 25 fr.  
en ARGENT, depuis 49 fr.

## MACHINES AGRICOLES

MAISON

# TH. PILTER

Cultivateurs à dents élastiques ou rigides. Semoirs à la volée combinés avec cultivateurs.  
Cultivateurs, Hoes combinés. Pulvérisateurs à disques à tractions.  
Herbes à dents élastiques. animale et mécanique.  
Herbes articulées en z. Moulins Concasseurs.  
Broyeurs de tubercules cuits. etc, etc.

Distributeurs d'engrais à fond roulant et à hérisson mobile  
Semoirs en lignes à distribution par couillers à socs ou à disques  
et pouvant être munis de Semoirs à petites graines

Paris **24, rue Albert (10<sup>e</sup>)** Nevers **Quai de la Jonction**  
OU A SES AGENTS ATTITRES qui fourniront tous renseignements